

DELIBERATION CA013-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 4 avril 2024 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du jeudi 26 octobre 2023

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 11 avril 2024, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 octobre 2023 est approuvé.
Cette décision est adoptée avec 23 pour et 4 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 16 avril 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16 avril 2024

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
26 octobre 2023

*Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 26 octobre 2023, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

| | |
|---|--|
| ROBLÉDO Christian | Présent |
| AKIN Yahya Pasa <i>FRANZONE Ignacio</i> | Présent |
| BARD Christine | Présente |
| BARILLÉ Régis | Absent |
| BARREAU Mihaela | Présente |
| BERTÉ Violaine | Absente |
| BORDET Laurent | Présent |
| BOUVIER Lydie | Présente |
| BRICHET Régine | Excusée, a donné procuration à Monsieur DELABAERE |
| PERRITON Jade | Absente |
| CLOTAULT Jérémy | Absent |
| CHAUVET Clément | Excusé, a donné procuration à Monsieur DANIEL |
| CHÉDOTEL Frédérique | Présente |
| CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle | Excusée, a donné procuration à Madame BOUVIER |
| CHRISTOFOL Hervé | Présent |
| DANIEL Christophe | Présent |
| DELABAERE Éric | Présent |
| DESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume | Absent |
| GAUMER Nathalie | Présente |
| HINDRÉ François | Présent |
| BION Lily | Présente |
| KIRSCHNER Benjamin | Absent |
| LEFRANÇOIS Corinne | Présente |
| LELARGE Antoine | Excusé, a donné procuration à Madame CHEDOTEL |
| LEMAIRE Félicien | Présent |
| LOURTIS Michel-Jean | Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO |
| MARION Roland <i>(Suppléant : Roch BRANCOUR)</i> | Absent |
| MAUDET Xavier | Présent |
| OGER Thierry | Présent |
| PASQUINI Kyrian | Absent |
| REY Anne | Excusée, a donné procuration à Madame VINCENT |
| TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès | Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL |
| ULLERN Anouk | Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU |
| VINAY Aubeline | Présente |
| VINCENT Elsa | Présente |

Membres invités de droit, présents :

Olivier AGNELY, agent comptable

Didier BOUQUET, Directeur général des services

Vincent GALLAIS, Adjoint à la cheffe de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes

Membres invités par le Président, présents :

Nathalie CLOT, Directrice du SCDA

Françoise GROLLEAU, Première vice-présidente en charge du Conseil d'administration

Adrien MASLET, Vice-président étudiants

Christine MENARD, Directrice du SUIO-IP

Éric PIERRE, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

| | |
|---|-----------|
| 1. informations | 5 |
| 1.1 Information par le Président sur la composition du CEC | 5 |
| 1.2 Calendrier des élections 2024..... | 5 |
| 2. Procès-verbal | 6 |
| 2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 13 juillet 2023 - vote | 6 |
| 3. Prospectives et moyens | 6 |
| 3.1 CPER 2021/2027 - Rénovation fonctionnelle BU BELLE BEILLE - Dossier d'expertise et de labellisation - vote | 6 |
| 3.2 CPER 2021/2027 - Rénovation énergétique UFR Sciences - Dossier d'expertise et de labellisation - vote | 7 |
| 3.3 Convention de partenariat définissant les modalités d'utilisation et d'organisation du Domaine Universitaire du Choletais - vote..... | 8 |
| 4. Ressources humaines | 8 |
| 4.1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs - vote..... | 8 |
| 4.2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS – vote | 12 |
| 3. Prospectives et moyens (suite) | 14 |
| 3.4 Budget rectificatif pour le budget principal - vote..... | 14 |
| 3.5 Budget rectificatif pour le budget annexe de la Fondation - vote..... | 16 |
| 3.6 Motion concernant la subvention pour charge de service public - vote | 16 |
| 4. Ressources humaines (suite) | 18 |
| 4.3 Modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs – 2023-2024 – vote | 18 |
| 4.4 Rapport d'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – vote..... | 19 |
| 5. Enseignement et conventions | 23 |
| 5.1 Avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI) au sein de la Faculté de Santé - vote | 23 |
| 5.2 Création du DIU échographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales – vote | 24 |
| 8. ANNEXE : Diaporama de la séance du 26 octobre 2023 | 25 |

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h36. À l'ouverture de la séance du 26 octobre 2023, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 25 membres sont présents ou représentés (35 membres en exercice, 17 membres présents, 8 procurations).

1. informations

1.1 Information par le Président sur la composition du CEC

Monsieur ROBLÉDO présente la composition actualisée du comité électoral consultatif. Il est composé de membres par représentation des listes élues il y a quatre ans. La liste est la suivante :

- M. Christian ROBLÉDO, Président de l'Université, ou son.sa représentant.e
 - Collège représentants des enseignants, collège A :
- M. Félicien LEMAIRE, Liste présentée par « Expérience UA »
- M. Clément CHAUVET, Liste présentée par « Pour une Université humaine et éthique »
 - Collège représentants des enseignants, collège B :
- M. François HINDRE, Liste présentée par « Expérience UA »
- Mme Nathalie GAUMER, Liste présentée par « Pour une Université humaine et éthique »
- Mme Tassadit AMGHAR, Liste présentée par « Service public et démocratie universitaires »
 - Collège représentants des personnels, BIATSS :
- M. Thierry OGER, Liste présentée par « Expérience UA »
- M. Christophe ANNIC, Liste présentée par « SNPTES »
- M. Richard CERVELLE, Liste présentée par « Intersyndicale CGT – FO – FSU pour une défense intransigeante des personnels et du service public »
- Mme Christelle BOULICAUT, Liste présentée par « Pour une Université humaine et éthique »
 - Collège représentants des usagers :
- M. Yahya Pasa AKIN, Liste présentée par « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »
- Mme Jade PERRITON, Liste présentée par « BOUGE TA FAC avec la Fé2A et les assos étudiantes »
- M. Guillaume D'ESPINOSE de LACAILLERIE, Liste présentée par « UNI : Étudiez, on s'occupe du reste ! »
- Mme Françoise PERES, représentante de Mme la Rectrice

1.2 Calendrier des élections 2024

Monsieur ROBLÉDO indique qu'à titre exceptionnel pour des questions de lourdeur logistique, le scrutin par voie électronique à distance aura lieu du mardi 30 janvier 2024 à partir de 9 h au mercredi 31 janvier 2024, jusqu'à 17h sans interruption. Un bilan sera effectué en 2024 sur l'utilisation du vote à distance et il espère qu'il sera toujours possible d'adopter cette pratique après cette date car elle constitue un gain énorme dans l'organisation globale des élections à l'échelle de l'établissement. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au lundi 15 janvier 2024 à 15h. Les listes définitives des candidats et des professions de foi seront affichées le mercredi 17 janvier 2024. Le dépouillement aura lieu le 31 janvier et la proclamation des résultats le 2 février 2024 au plus tard. Une fois que le CA sera constitué, une première réunion sera organisée pour lancer l'appel à candidature

des personnalités extérieures. La deuxième réunion sera chargée d'élire ces personnalités extérieures. Il y aura ensuite la réunion du CA qui procédera à l'élection du président ou de la présidente. En tout état de cause, cette élection aura lieu le jeudi 22 février 2024. Monsieur ROBLÉDO pourra présider les deux premières réunions mais pas le CA du 22 février puisque son mandat se termine le 17 février 2024.

Monsieur ROBLÉDO accueille la nouvelle Directrice de Affaires Financière et lui propose de se présenter.

Madame ANSELME informe qu'elle a pris ses fonctions le 2 octobre 2023. Elle travaillait auparavant à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES).

2. Procès-verbal

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 13 juillet 2023 - vote

En l'absence de remarque, **Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2023.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Prospectives et moyens

3.1 CPER 2021/2027 - Rénovation fonctionnelle BU BELLE BEILLE - Dossier d'expertise et de labellisation – vote

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les dossiers d'expertise définissent globalement les opérations à inscrire dans un programme, ce qui permet d'enclencher la procédure opérationnelle du projet. La BU Belle-Beille a déjà fait l'objet d'une rénovation par l'extérieur pour faire des économies d'énergie, via des crédits du Plan de Relance. Les travaux sont quasiment terminés. Il s'agit maintenant de rentrer dans la phase de réhabilitation intérieure des bâtiments.

Monsieur AMIARD indique que ces opérations immobilières s'inscrivent dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 pour lequel l'Université dispose d'un cofinancement de l'État, de l'ensemble des collectivités et de l'Europe. Il s'agit ainsi d'avoir une rénovation énergétique de la Faculté des Sciences avec quelques modifications fonctionnelles et une rénovation intérieure de la BU Belle-Beille. Ces deux opérations ont été construites entre 4 acteurs : l'État coordonne le programme, la composante concernée participe activement à la définition du programme, la Direction du Patrimoine Immobilier et logistique (DPIL) travaille sur les aspects techniques et l'assistant à maîtrise d'ouvrage coordonne l'ensemble des besoins fonctionnels et techniques. Monsieur AMIARD rappelle que la BU Belle-Beille a subi une première rénovation énergétique grâce au Plan de Relance, ce qui permet de réduire les consommations énergétiques d'environ 60 %. Il est maintenant prévu une rénovation fonctionnelle de 60 % des surfaces de la BU dans une première phase. Il restera des zones potentiellement aménageables au sein de la BU et il faudra donc retourner à la négociation budgétaire lors du CPER 2028-2035, avec une estimation de l'ordre de 3,4 M€. Beaucoup de campus se rénovent par tranches puisqu'il s'agit de montants importants et de surfaces également importantes en termes de rénovation.

Monsieur ROBLÉDO signale que la deuxième phase comprendra l'installation du Musée des féminismes. L'établissement est actuellement dans la prospection d'un budget annexe pour permettre l'aménagement de ce musée. L'espace restera actuellement tel qu'il est. Les perspectives pour ce musée sont une ouverture en 2027-2028 si l'Université arrive à trouver les financements qui lui permettront de le mettre en place.

Monsieur AMIARD rappelle que le dossier d'expertise permet à l'établissement de lancer le recrutement du maître d'œuvre et la phase de travaux.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le dossier d'expertise et de labellisation concernant la rénovation fonctionnelle de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.

Le dossier d'expertise et de labellisation concernant la rénovation fonctionnelle de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille dans le cadre du Contrat de Plan État-Région est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2 CPER 2021/2027 - Rénovation énergétique UFR Sciences - Dossier d'expertise et de labellisation - vote

Monsieur AMIARD rappelle que l'UFR Sciences comprend une dizaine de bâtiments qui ne sont pas tous de la même époque. Les plus anciens datent des années 1970 dont le bâtiment A qui est une passoire thermique. Des simulations thermiques dynamiques avaient été réalisées en 2017 et montraient les fuites thermiques des planchers et des façades. La majorité des financements seront dédiés à l'isolation thermique du bâtiment et des réorganisations fonctionnelles pourront avoir lieu en parallèle, avec une concentration des animaleries, un regroupement de laboratoires, etc. Des travaux de mise en accessibilité seront également lancés. Le bâtiment B', situé à l'entrée du campus, aura vocation à accueillir davantage d'activités étudiantes et associatives. Le financement comprend 3,2 M€ de crédits européens (fonds FEDER) qui sont conditionnés à des critères d'économies d'énergie. Cette opération est donc soumise à de fortes contraintes de qualité en termes de rénovation énergétique. Monsieur AMIARD indique que d'autres financements seront nécessaires pour lancer une seconde phase de travaux. L'État vient de lancer un appel d'offre complémentaire autour de 550 M€ pour des bâtiments dont les travaux pourraient démarrer en 2024 et il est possible que l'Université d'Angers y émerge en accord avec le rectorat qui est le maître d'ouvrage.

Monsieur MASLET aimerait savoir si ce projet était aussi éligible à l'Intracting.

Monsieur AMIARD explique que les travaux en lien avec l'Intracting sont des petits travaux mais en aucun cas des rénovations lourdes ou restructurantes. Ce projet n'est donc pas éligible à l'Intracting.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le dossier d'expertise et de labellisation concernant la rénovation énergétique de l'UFR Sciences dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.

Le dossier d'expertise et de labellisation concernant la rénovation énergétique de l'UFR Sciences dans le cadre du Contrat de Plan État-Région est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.3 Convention de partenariat définissant les modalités d'utilisation et d'organisation du Domaine Universitaire du Choletais – vote

Monsieur ROBLÉDO explique que cette convention définit de quelle manière les bâtiments qui appartiennent à l'Agglomération de Cholet sont mis à disposition de l'Université de d'Angers. Il faut une valorisation des bâtiments en question et qu'elle soit « facturée » à l'Université qui les utilise. En contrepartie, l'Agglomération verse une subvention à l'établissement qui couvre le coût de cette mise à disposition. Cette convention sera limitée à une durée d'une année universitaire, pour en conclure une nouvelle qui intégrera la mise à disposition d'un nouvel espace en cours d'édification, dans l'emprise du Domaine Universitaire du Choletais (DUC), ceci pour poursuivre la politique dynamique d'enseignement supérieur dans le cadre de la coopération entre Cholet Agglomération et l'Université d'Angers.

Madame HOCQUET souhaite remercier les services juridiques de l'Université d'Angers et de Cholet Agglomération qui ont très bien travaillé sur cette convention, avec un véritable échange entre les deux services.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la convention de partenariat définissant les modalités d'utilisation et d'organisation du Domaine Universitaire du Choletais.

La convention de partenariat définissant les modalités d'utilisation et d'organisation du Domaine Universitaire du Choletais est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4. Ressources humaines

4.1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs - vote

Monsieur ROBLÉDO présente les orientations politiques de la campagne d'emploi 2024. Il fait état d'un soutien aux formations, par la création de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs mais aussi d'un soutien aux laboratoires sur des axes stratégiques de recherche. Un autre principe porte sur le fait qu'il n'y a aucun gel de poste. Pour autant, il y a toujours quelques réfrigérations de poste c'est-à-dire qu'un ATER est recruté sur un poste au lieu d'un enseignant-chercheur titulaire pendant un an voire plus. Il n'y a aucun gel parce que le niveau d'encadrement de l'Université d'Angers est notoirement plus faible que dans beaucoup d'autres universités de sa taille et de sa catégorie à l'échelle nationale. Le fait de geler des postes aurait un impact négatif sur ce taux d'encadrement. Détériorer le taux d'encadrement conduirait à détériorer les conditions de travail et les conditions d'étude. Monsieur ROBLÉDO annonce que 18 postes de MCF vont être mis au recrutement en 2024 (13 en 2023) dont 3 créations et 2 susceptibles d'être vacants. Les 3 créations sont les suivantes :

- ESTHUA, Département Ens Tourisme et Loisirs, section 22, laboratoire TEMOS
- ESTHUA, Département Ens Tourisme et Loisirs, section 30, laboratoire ESO
- ESTHUA, Département Ens Tourisme et Loisirs, section 06, laboratoire GRANEM

Il précise que les deux premiers postes vont être financés par les ressources propres de l'ESTHUA, ce qui va permettre de stabiliser des postes qui ont été créés dans le cadre de la mise en place du réseau des écoles universitaires de Tourisme. L'ESTHUA a bénéficié de financements pendant deux ans et des ECER avaient été recrutés. Le troisième poste fait suite à une mobilité interne d'une collègue qui ne souhaitait plus rester à l'ESTHUA. Elle a

été affectée dans une autre composante (DEG) et le besoin d'enseignement réalisé à l'ESTHUA demeure. Il s'agit donc d'un recrutement net. Monsieur ROBLÉDO évoque ensuite la campagne d'emplois des PR en annonçant que 10 postes de PR vont être mis au recrutement en 2024 dont 1 susceptible d'être vacant et 2 repyramidages MCF vers PR pour favoriser la progression de carrière des collègues de l'Université d'Angers. Les deux repyramidages sont les suivants :

- IUT, Département Ens Génie Biologique IUT, section 64, laboratoire MITOVASC
- Sciences, Département Ens Sciences Mathématiques, section 25, laboratoire LAREMA

Monsieur DELABAERE explique que le poste en section 25 concerne une MCF de l'Université Cergy Paris Université qui est actuellement à l'Université d'Angers en disponibilité dans le cadre d'un Connect Talent. Il était prévu qu'elle demande une mutation en 2024. Le deuxième repyramidage concerne un collègue de l'IUT avec changement de section CNU (de la section 32 à la section 64) pour soutenir la recherche au laboratoire MITOVASC qui est une grosse unité de recherche.

Monsieur ROBLÉDO signale qu'il y avait 9 postes de PR lors de la présentation de la campagne d'emploi en CSA. Or, il y en a maintenant 10. Lors des arbitrages qui ont été réalisés en juillet, la gouvernance ne disposait pas encore de toutes les informations concernant un poste à réfrigérer. La personne, qui s'occupe d'un axe de responsabilité sur une plateforme, est extrêmement mobilisée sur des contrats européens et personne dans le département n'était en mesure de s'occuper de cette responsabilité, ce qui pouvait poser problème si le poste avait été uniquement pourvu par un ATER. Il faut aussi savoir que le PR en question part à la retraite en février prochain, et les collègues se sont mis d'accord pour gérer ses cours entre février et juillet 2024.

Madame VINAY entend bien les nécessités stratégiques et propres à chaque composante mais regrette un peu de ne pas avoir une vue plus générale sur l'ensemble des demandes de repyramidage qui ont été remontées. Il a été dit qu'il fallait soutenir les grosses unités de recherche et elle aimerait savoir s'il est aussi possible de soutenir les petites unités de recherche. Elle intervient parce que la gouvernance a refusé certains repyramidages et elle pense qu'il aurait fallu une discussion en amont avec les directeurs d'unité de recherche pour trouver des solutions.

Monsieur ROBLÉDO explique que le processus est assez long et assez partagé. La dimension recherche n'est pas analysée par laboratoire mais par SFR. Avant l'arbitrage qui a lieu en juillet, les vice-présidents vont rencontrer les composantes dès les mois de mars, ce qui fait que les espaces de discussion existent. Il reconnaît que la gouvernance n'accepte pas tous les repyramidages, tout en précisant que le principe du repyramidage n'a pas été refusé. La gouvernance s'est simplement opposée à la façon dont il était proposé car il s'agissait de prendre un poste de PR qui avait fait lui-même l'objet d'un repyramidage dans le cadre des dispositifs prévus par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), et la personne promue va prochainement partir à la retraite. Il n'était pas question de dépyramider un poste qui avait fait l'objet un an auparavant d'un repyramidage. Monsieur ROBLÉDO ne pouvait pas accepter cette stratégie.

Monsieur DELABAERE ajoute que la gouvernance s'appuie aussi sur les votes des conseils de gestion qui font remonter leurs priorités pour réaliser les arbitrages. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les données RH, avec certains postes qui se libèrent prochainement suite à des départs à la retraite. Une question se pose ainsi sur l'évolution des postes qui partent à

la retraite. Le Rapport Social Unique (RSU) 2022 sera bientôt examiné et une diapo sera assez parlante sur le nombre de départs à la retraite d'enseignants-chercheurs dans les prochaines années.

Monsieur ROBLÉDO informe que 43 postes d'ATER sont inscrits à la campagne d'emplois 2024 (27 en 2023). Certains postes sont « ministériels » alors que d'autres sont installés sur des postes de titulaires vacants pour différentes raisons (retraite, décès, détachement, disponibilité...). Il y a également 22 postes de MAST/PAST (20 en 2023) dont 1 poste transformé en IGE (Santé), 1 activation d'un accord « campagne d'emploi » 2023 et 4 créations qui sont les suivantes :

- LLSH, Département d'enseignement LLSH, section 23
- Santé, Département d'enseignement Pharmacie Santé, section 86
- Santé, Département d'enseignement Pharmacie Santé, section 86
- Sciences, Département Biologie, section 66

Monsieur CHRISTOFOL rappelle que le budget initial faisait état de 751 enseignants-chercheurs titulaires et l'année se termine avec 748 enseignants-chercheurs titulaires dans le budget rectificatif. Il rappelle que le manque de l'Université d'Angers en termes de taux d'encadrement par rapport aux universités de sa catégorie est de l'ordre de 660 agents, pour moitié d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et pour moitié de personnels BIATSS. Le CA n'a pas réellement d'explication sur les créations de poste de la campagne d'emploi. De nombreuses composantes ont des taux d'encadrement particulièrement bas, au-delà de l'ESTHUA qui compte trois créations d'emploi.

Monsieur ROBLÉDO souligne que le CA a voté récemment la campagne d'emploi des ESAS, et le fait de voter en deux fois la campagne d'emploi donne une image tronquée.

Monsieur CHRISTOFOL est d'accord sur le thème de l'enseignement mais pas sur le thème de la recherche. Le sous-encadrement pénalise aussi l'attractivité en matière de recherche. Le nombre d'heures complémentaires accessibles sans dérogation va une nouvelle fois augmenter et on peut penser que certains enseignants-chercheurs empiètent sur leur mi-temps recherche pour donner des enseignements. L'Université d'Angers a complètement intégré sa sous-dotation alors que Monsieur CHRISTOFOL pense qu'il faudrait, à un moment donné, essayer de lancer des campagnes d'emploi qui permettent de compenser le sous-encadrement, quitte à être en déficit. Il est difficile de ne pas voter une campagne d'emploi quand il y a quelques créations mais, de son point de vue, elle est très insuffisante.

Monsieur ROBLÉDO identifie un certain nombre de contraintes qu'il n'est pas possible de totalement ignorer. Quand l'Université d'Angers avait obtenu une rallonge de 2 M€, la gouvernance n'en avait mobilisé que la moitié pour créer des emplois, et l'établissement avait terminé tout juste à l'équilibre. Cette année, l'Université a un déficit à hauteur de 6 M€. Monsieur ROBLÉDO a aussi regardé les effectifs depuis 8 ans et constate qu'ils ont augmenté de façon significative, et cette progression n'est pas simplement du fait des contractuels. Une quinzaine de postes d'enseignants-chercheurs ont été créés il y a deux ans, et 5-6 ont été créés l'année dernière. Il reconnaît que ce n'est pas suffisant au regard des taux d'encadrement mais Monsieur ROBLÉDO a aussi la responsabilité de la trajectoire financière de l'Université d'Angers. Même avec des campagnes d'emploi mesurées, la mécanique d'augmentation de la masse salariale se poursuit, avec un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui prend 1 M€ par an. D'un autre côté, la subvention pour charge de service public (SCSP) augmente en trompe-l'œil, pour faire face à des mesures sur lesquelles

l'établissement n'a aucune marge de manœuvre. Il note aussi que les campagnes réalisées sont quelque peu risquées puisque l'Université est amenée à créer des postes de titulaires assis sur des ressources propres. Il faut rester maître de son destin et ne pas faire en sorte que le rectorat ait la mainmise sur le budget. Les marges de manœuvre sont faciles à trouver lorsqu'on souhaite rééquilibrer un budget dans une université. Il faut en effet s'attaquer à ce qui représente 85 % des dépenses, c'est-à-dire la masse salariale. Il s'agit par exemple de ne pas renouveler tous les contrats qui se terminent au 31 août, ce qui représente un montant de 4,5 M€ sur quatre mois. Pour autant, il faut avoir une approche plus humaine et prendre en compte la situation des agents qui ont rendu service à la communauté et dont on a encore besoin. Monsieur ROBLÉDO pense que les campagnes d'emplois respectent un minimum d'équilibre. Les administrateurs n'ont pas forcément connaissance des postes qui reçoivent des avis défavorables mais les tableaux des arbitrages font des centaines de lignes. Tous les postes sont analysés un par un et il faudrait plusieurs jours de CA pour réaliser ce travail. La plupart des demandes de création ne sont pas acceptées pour des raisons budgétaires, mais quelques-unes peuvent être financées sur des ressources propres.

Madame LEFRANÇOIS propose que les administrateurs aient au moins connaissance des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), ce qui permettrait de trouver les réponses aux questions que certains se posent.

Monsieur ROBLÉDO n'y voit pas d'inconvénient car ils ne sont pas secrets. Pour autant, il n'est pas certain qu'ils soient très utilisés et lus par les administrateurs. En tout état de cause, il a bien rappelé les principes sur lesquels les décisions ont été prises.

Monsieur CHRISTOFOL s'inquiète de ne pas voir de trajectoire même s'il sait que les budgets de l'État et de l'Université sont annuels. L'Université d'Angers a un déficit historique et la croissance des effectifs étudiants a certainement été différente de celle d'autres établissements. Il confirme que le nombre d'agents progressent à l'échelle de l'établissement mais pas forcément le nombre de titulaires. Aucune amélioration ne se dessinent, à court comme à long terme. Il faudrait essayer d'avoir des perspectives compte tenu de la démographie des composantes, des départs à la retraite, etc.

Monsieur ROBLÉDO répond que la seule fois que l'Université a réussi à avoir une vision prévisionnelle, c'est lorsque Geneviève Fioraso avait annoncé qu'elle accompagnerait l'établissement pendant cinq ans, avec 35 postes par an (à 60 000 € le poste). Une stratégie a alors pu être mise en place parce qu'il y avait une vision pluriannuelle. Monsieur ROBLÉDO ignore par exemple le montant de la SCSP pré-notifiée pour construire le budget initial 2024, alors qu'on est presque début novembre. Tout le monde reconnaît que l'Université d'Angers est sous-encadrée et que sa SCSP ne se situe pas à la moyenne des établissements de sa catégorie, avec un manque estimé entre 30 et 50 M€. La ministre de l'époque s'était engagée sur cinq ans mais l'établissement n'a finalement obtenu que 35 postes pendant trois ans (25 la quatrième année et 19 la cinquième année). Pour autant, cette mécanique a permis le retour à l'équilibre et de créer un certain nombre de postes. L'annualité budgétaire est un principe des finances publiques, mais l'université a une activité qui s'inscrit dans le temps. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir une vision pluriannuelle.

Monsieur DELABAERE répète que l'ensemble des documents remontés à la gouvernance sont votés dans les conseils de gestion, et les administrateurs y ont donc accès d'une façon ou d'une autre. Le CSA du 22 septembre 2023 s'est abstenu à l'unanimité sur cette campagne d'emplois, et la raison donnée par les organisations syndicales était la prise de

risque de la part de la gouvernance en créant des postes sur ressources propres et pas à partir de la SCSP. Des composantes et des services refusent aussi de faire de multiples demandes de création car ils ne savent pas où installer ces postes. L'Université a des besoins prégnants en termes d'enseignement, de recherche et d'accompagnement mais il faut aussi penser à l'intégration des personnels nouvellement recrutés dans les locaux.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'une campagne d'emplois permet généralement de faire des économies la première année puisque les personnes qui quittent l'établissement ont un salaire plus élevé que les personnes recrutées. En revanche, l'impact en année pleine est plus important en cas de création. Le coût de la campagne d'emplois 2024 des enseignants-chercheurs sur le budget 2024 sera de - 896 k€. En revanche, elle aura un impact de + 592 k€ sur le budget 2025.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la campagne d'emploi 2024 des Enseignants-chercheurs.

La campagne d'emploi 2024 des Enseignants-chercheurs est approuvée.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 6 abstentions.
Deux membres ayant rejoint la réunion en cours de séance.

4.2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS – vote

Monsieur ROBLÉDO débute la présentation en listant les orientations politiques :

- Le soutien aux fonctions techniques et la reconnaissance des montées en compétences
- La stabilisation de personnels sur des axes stratégiques recherche
- La déprécarisation des personnels
- La poursuite du recrutement d'apprentis

Monsieur ROBLÉDO identifie 13 postes de BIATSS titulaires de même niveau (19 en 2023) dont 1 en catégorie A, 7 en catégorie B et 5 en catégorie C. Il rappelle qu'il est permis de recruter un contractuel pour les postes de catégorie A et de catégorie B qui deviennent vacants afin d'éviter qu'il y ait un ralentissement de l'activité au sein du service, le temps de la vacance du poste. Or, il arrivait que le contractuel dispose des compétences requises pour le poste et soit très bien intégré dans le service, d'où une demande pour le recruter de façon pérenne à travers une cédésation. Les décisions étaient plutôt favorables il y a quelques années et la personne était alors cédésée. Depuis deux ans, ce n'est plus le cas d'une manière générale et le contrat s'arrête au 31 août de manière à pouvoir ouvrir au concours ces postes, et ainsi permettre des promotions et des progressions de carrière à des collègues de l'Université. Ces promotions sont possibles pour les postes de catégorie B pour les collègues de catégorie C et pour les postes de catégorie A pour les collègues de catégorie B. L'établissement ouvre également des concours pour des postes de catégorie C. Monsieur ROBLÉDO identifie 7 repyramidages de BIATSS (1 en 2023) titulaires dont 4 vers ASI, 2 vers TECH et 1 vers SAENES. Cette campagne d'emploi a été présentée en Conseil académique plénier pour information et le CSA a donné un avis défavorable avec 6 oppositions et 4 abstentions. Les organisations syndicales reprochent à la gouvernance le fait qu'il n'y a pas assez de créations de postes de titulaires et trop de postes de contractuels au recrutement.

Monsieur CHRISTOFOL informe qu'on fête cette année les 40 ans du statut de fonctionnaire. La France a choisi d'avoir des fonctionnaires citoyens à travers le fonctionnariat de carrière qui leur donne une indépendance et la garantie de servir l'ensemble des Français de manière égalitaire. De nombreux agents sont attachés à ce statut et il n'est pas d'accord quand on dit qu'un contractuel c'est comme un titulaire. Recourir à des contractuels dans la fonction publique doit se faire uniquement lorsque les compétences ne peuvent pas être remplies par un titulaire. Or, il ne pense pas que ce soit uniquement le cas lors du recrutement d'un contractuel à l'Université d'Angers, ce qui représente une attaque des statuts. Dans ce contexte, il n'est pas possible de voter pour cette campagne d'emploi avec très peu de créations de postes de titulaires et un recours important à des contractuels.

Monsieur ROBLÉDO précise que le recours aux contractuels se fait principalement sur des projets.

Monsieur DELABAERE annonce qu'une délégation de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) est venue à l'Université d'Angers il y a un mois dans le cadre d'une étude dirigée par les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et du Sport et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur les problèmes d'attractivité de la filière ITRF et ITA au niveau des organismes de recherche. L'Université suit parfaitement les grilles d'évolution de carrière et positionne les postes sur des niveaux qui correspondent aux missions associées. Malgré un budget contraint, l'établissement suit les taux moyens du ministère au niveau de l'IFSE. Par ailleurs, il n'est parfois pas possible de recruter des titulaires ou des contractuels sur des postes particuliers mais le problème est que l'établissement n'a pas la main sur les rémunérations. Il existe une concurrence en interne au niveau de la fonction publique et les universités ne sont pas forcément attractives.

Madame CHEDOTEL note que les données présentées ne concernent pas les cédésations.

Monsieur ROBLÉDO propose de passer au vote et de présenter ce point ensuite pour information. Il soumet au vote la campagne d'emploi 2024 des BIATSS.

La campagne d'emploi 2024 des BIATSS est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 6 abstentions.

Monsieur ROBLÉDO présente les 18 créations de postes par la voie contractuelle pour information (25 en 2023), dont 13 de catégorie A et 5 de catégorie B. Ces postes viennent principalement en accompagnement de projets pour lesquels l'Université d'Angers reçoit des financements. Il précise que l'établissement a réussi à conserver beaucoup de collègues recrutés sur projet malgré un arrêt du financement. Ils ont ainsi été réaffectés sur des fonctions plus pérennes de l'Université. Il est prévu 10 contrats d'apprentissage (14 en 2023). Enfin 30 cédésations sont prévues en 2024 dont 5 pour des agents de catégorie C, 6 pour des agents de catégorie B et 18 pour des agents de catégorie A dont des infirmiers et des médecins.

3. Prospectives et moyens (suite)

3.4 Budget rectificatif pour le budget principal - vote

Monsieur ROBLÉDO indique que ce budget rectificatif est construit en tenant compte des ressources propres qui ont été réellement encaissées ou qui le seront avant la fin de l'année 2023 et en intégrant la notification de SCSP qui a été obtenue en juillet dernier. Il fait aussi état de l'intégration de 8 projets européens dans le cadre des opérations pluriannuelles de recherche pour 3 198 675 € mais il a fallu aussi prendre en charge un certain nombre de mesures décidées par le gouvernement, sans compensation pour 2023 et avec compensation partielle en 2024. L'inflation continue aussi à courir ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie, ce qui a un impact sur les grands équilibres budgétaires. Monsieur ROBLÉDO assure qu'il n'a jamais présenté un budget rectificatif de cette nature depuis qu'il est président ou vice-président, avec au bout du compte une insuffisance d'autofinancement, ce qui signifie que l'établissement dépense plus que ce qu'il n'encaisse. Pour autant, une des explications de l'augmentation assez forte de la masse salariale n'est pas liée qu'aux mesures Guerini. Une autre moitié provient de décisions qui ont été prises à l'échelle de l'Université d'Angers, et qu'il assume parfaitement. Monsieur ROBLÉDO cite les campagnes d'emploi dont les créations de postes, la revisite du régime indemnitaire des collègues en CDI, etc. Le résultat est négatif, de l'ordre de - 6 M€, mais il estime que le déficit, lors de l'atterrissage au compte financier, sera beaucoup plus faible. La gouvernance a en effet été un peu prudente dans la projection d'un certain nombre de dépenses et il y aura aussi une notification définitive qui sera versée en fin d'année, comprise entre 700 k€ et 1 M€ vraisemblablement. Le fonds de roulement diminue mais reste au-dessus du seuil prudentiel, et le constat est identique pour la trésorerie. Même si l'Université n'est pas en cessation de paiement, il devient urgent que les mesures décidées par le gouvernement soient assumées par celui-ci.

Monsieur BAUPIN présente la variation des emplois induites par le BR 2023, avec comme objectif de valoriser les ETPT sur l'ensemble des quatre derniers mois de l'année. Il est constaté une sous-exécution de - 18 ETPT qu'il faut relativiser car les agents payés sous forme d'acompte ne sont pas pris en compte. Il faut aussi différencier le plafond État (+2) et le plafond budget propre (-20). Le faible écart constaté au niveau du plafonds État valide les différentes hypothèses qui ont été travaillées avec l'ensemble des structures au moment de la préparation du budget initial. Concernant le plafond budget propre, il faut savoir que des hypothèses sont réalisées en début d'année sur le nombre de contrats de recherche qui seront obtenus, avec comme conséquence le recrutement d'IGE, d'IGR, de postdoctorants, etc. Or, il s'avère que davantage de BIATSS ont été recrutés mais moins de postdoctorants que prévus.

Monsieur GALISSON-VEILLE présente en suivant le tableau des recettes. La SCSP est ajustée suite à la notification intermédiaire qui a été transmise en juillet dernier, et la variation est de +2,9 M€, soit une SCSP à hauteur de 141,7 M€.

Monsieur BAUPIN indique que cette augmentation a trait à l'enveloppe issue du dialogue stratégique et de gestion (DSG) mais aussi du dialogue de performance. Il mentionne également la compensation des étudiants boursiers dans les éléments significatifs, mais aussi des financements en lien avec le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), le Service de Santé Universitaire (SSU), etc.

Monsieur GALISSON-VEILLE aborde ensuite les autres financements de l'État qui sont en diminution en raison de la non-réalisation des travaux de réhabilitation de l'UFR LLSH et du site Santé en 2023. Ces crédits sont en réalité reportés sur l'année 2024. La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est ajustée à la hausse. Les autres financements publics proviennent principalement des collectivités territoriales et augmentent de plus de 4 M€. Les recettes propres augmentent également de 876 k€. Enfin, les recettes fléchées sont en diminution de - 185 k€ car il avait été prévu un acompte de la Région pour l'EUR Lumomat qui ne sera pas versé. Au final, les recettes augmentent de 184,6 M€ au budget initial à 190,3 M€ au budget rectificatif. En matière de dépenses, les dépenses de personnel augmentent de 3,9 M€.

Monsieur BAUPIN propose d'expliquer les raisons de cette augmentation avec la hausse du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, la prime de pouvoir d'achat, l'augmentation des heures complémentaires, les vacances et les contrats étudiants, les compléments de rémunération des CDI, le GVT, la revalorisation des primes enseignants et la revalorisation des contrats doctoraux.

Monsieur GALISSON-VEILLE annonce que les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,3 M€ en autorisations de paiement suite au dialogue de gestion avec les composantes, laboratoires et services. Enfin, les dépenses d'investissement diminuent de 6,5 M€ en autorisations de paiement principalement parce que des opérations immobilières n'ont pas pu avoir lieu en 2023. Au final, la variation du solde budgétaire est de - 11,6 M€ pour le budget rectificatif 2023 alors qu'elle était de - 12,5 M€ au budget initial. Par ailleurs, les recettes et les dépenses sont équilibrées au niveau de la fondation, ce qui occasionne un solde budgétaire nul. La variation prévisionnelle de la trésorerie est de - 11,4 M€ et le résultat prévisionnel 2023 est de - 6,1 M€. Il est prévu un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 8,2 M€. Au regard de la variation prévisionnelle du fonds de roulement (diminution) à l'issue du budget rectificatif, de l'ordre de - 8,2 M€, le niveau final prévisionnel du fonds de roulement s'élèverait à 11,3 M€ correspondant à 27 jours de charges décaissables. Au regard de la variation prévisionnelle de la trésorerie (prélèvement) de - 11,4 M€, le niveau final prévisionnel de trésorerie s'élèverait à 25,9 M€ ce qui représente 52 jours de dépenses.

Monsieur CHRISTOFOL souligne que les mesures Guerini sont indispensables dans la période d'inflation actuelle mais ne sont pas suffisantes. Toutes ces mesures ne sont par ailleurs pas compensées et doivent être prises en charge par l'Université d'Angers, de l'ordre de 2,6 M€ ce qui représente presque 40 emplois. L'établissement est aussi un opérateur du service public mais doit quand même financer lui-même l'augmentation des tarifs de l'énergie, ce qui pose question. Monsieur CHRISTOFOL constate ainsi un désengagement considérable de l'État en termes de financement des services publics. Il est possible de dire que l'Université d'Angers a quand même anticipé quelque peu les choses à travers les mesures de rénovation énergétique qui ont été prises ces dernières années, ce qu'il salue. Il estime que d'autres universités en France connaîtront davantage de difficultés. Bercy dit que les universités doivent puiser dans leur fonds de roulement car de l'argent y dormirait à hauteur de 1 milliard d'euros, mais il rappelle que tout ce fonds n'est pas mobilisable. Le ministère impose à tous une austérité alors que toutes les universités ne sont pas au même niveau en termes de fonds de roulement. Ainsi, cela signifie des campagnes d'emplois qui ne seront pas à la hauteur des besoins, voire une baisse du budget des composantes, le non-remplacement de certains CDD, la fermeture de formations, la baisse du nombre d'heures complémentaires, la réduction des maquettes, etc. Monsieur CHRISTOFOL conclut

son intervention en indiquant que le budget 2023 qui a été négocié par la ministre est le budget le plus faible depuis 20 ans quant à la part du budget de l'État consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, de l'ordre de 5,5 %. Les universités vont donc se retrouver dans une situation très délicate. Une motion a été votée en CSA et il suggère de la proposer également au CA pour faire part de son mécontentement face au désengagement de l'État.

Monsieur ROBLÉDO confirme que son idée était de proposer une motion s'inspirant de celle qui a été votée au CSA. Un certain nombre de commentaires ont été enlevés car ils étaient en décalage avec le sujet abordé en CSA. Il propose tout d'abord de voter le budget rectificatif puisqu'il n'y a pas eu d'opposition de principe de la part du rectorat. Il était important politiquement de montrer comment l'Université d'Angers va terminer l'année et de faire apparaître les moyens dont elle a besoin pour terminer l'année. Un vote favorable à ce budget rectificatif est donc bien politique, et voter contre, ferait le jeu d'une tutelle qui interdirait d'aller au-delà des résultats présentés. Il est aussi important de manifester une alerte, d'une manière officielle et politique, de la part des membres du CA.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le budget rectificatif pour le budget principal.

Le quorum physique étant atteint, le budget rectificatif pour le budget principal est approuvé. Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 2 abstentions.

3.5 Budget rectificatif pour le budget annexe de la Fondation - vote

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le budget de la Fondation.

Le budget rectificatif pour le budget annexe de la Fondation est approuvé. Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 2 abstentions.

3.6 Motion concernant la subvention pour charge de service public - vote

Monsieur ROBLÉDO propose de recueillir l'avis des membres du CA sur la motion qui vient d'être distribuée.

Monsieur AKIN souhaite effectuer une remarque concernant l'absence du terme « étudiant » au sein de la motion. La seule fois où il y est fait référence c'est pour stipuler un ratio en début de texte. Quitte à lister toutes les conséquences liées à des restrictions budgétaires, autant ajouter « la diminution des capacités d'accueil en licence et en master ». Cela permettrait d'évoquer des conséquences directes sur les étudiants.

Monsieur ROBLÉDO est d'accord avec cette remarque et réécrit la phrase en conséquence dans la motion : « le risque est désormais réel d'entraver dangereusement leur capacité à assumer leur mission de service public et d'affecter d'une manière significative leur capacité d'accueil ».

Madame LEFRANÇOIS signale que la notion de surfaces d'enseignement et de recherche insuffisantes apparaissait dans la motion votée en CSA.

Monsieur ROBLÉDO explique que ce n'est pas le budget dont bénéficie l'Université qui permet le financement de ce type de choses. C'est par le biais d'un autre type d'engagement comme le CPER par exemple.

Sous réserve de la modification proposée en séance, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la motion concernant la subvention pour charge de service public.

La motion concernant la subvention pour charge de service public est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Avant de passer au point suivant, Monsieur ROBLÉDO souhaite évoquer une « sombre affaire ». L'Université d'Angers a été victime en mai dernier d'une escroquerie au faux RIB, à hauteur de 130 k€. C'est arrivé à la période lors de laquelle l'établissement devait payer un fournisseur dans le cadre de la rénovation de la BU Belle-Beille, avec un montant de travaux assez conséquent. Il fallait payer l'avenant n°9 qui était de 130 k€. Au lieu de le payer sur le compte bancaire X, un individu se faisant passer pour le fournisseur a demandé à être payé sur le compte Y. Il existait auparavant une procédure très formelle qui imposait à ce que les comptes bancaires sur lesquels l'Université versait les avenants soient définis dès le départ dans la convention. En cas de changement du compte bancaire, il fallait ensuite une réunion formelle où les différentes parties se rencontrent pour acter ce changement. Or, avec les mesures de simplification administrative, cette étape n'est plus obligatoire afin d'accélérer les processus de paiement. Un agent de l'établissement, de bonne foi, a donc modifié les RIB et versé le montant de 130 k€ sur le nouveau RIB au mois de mai dernier. Le vrai fournisseur ne s'était pas encore manifesté. En juin, devait intervenir le paiement de l'avenant n°10, avec un montant de 196 k€. L'individu se faisant passer pour le fournisseur s'est de nouveau manifesté mais le service marché a commencé à s'interroger. L'entreprise a alors été contactée et a informé l'Université qu'elle n'avait toujours pas été payée de l'avenant n°9. Une enquête administrative a alors été déclenchée en interne et l'Université a immédiatement déposé plainte. Une dizaine d'ordinateurs ont été expertisés au niveau de l'Université et au niveau de l'entreprise pour détecter un éventuel logiciel malveillant qui aurait permis de recueillir les informations du marché mais rien n'a été trouvé à ce sujet. Les deux DGA ont mené l'enquête administrative et ont effectué un certain nombre de préconisations sur les processus internes. En tout état de cause, il ne s'agit pas de mesures de rétorsion sur les personnels. Il faut simplement redoubler de vigilance même s'il n'est pas possible d'être suspicieux d'une manière malade.

Monsieur BOUQUET indique qu'un rapport sera présenté devant l'ensemble des personnels de l'agence comptable et de la Direction des Affaires Financières (DAF) au mois de novembre. Il suppose que l'individu a récupéré différents mails et avait connaissance du montant exact de l'avenant n°9 et de l'avenant n°10. Il est prévu des actions de formation obligatoire pour les personnels qui travaillent en gestion financière mais aussi des actions de sensibilisation sur les risques d'attaque informatique, de remises à niveau, etc. Il s'agit également de modifier la procédure de changement de RIB sur les marchés de travaux. Désormais, le RIB d'un marché de travaux est modifié par avenant, avec la signature du fournisseur. Il faut s'interroger aussi sur le contrôle interne et sur les risques qui peuvent se poser au niveau des RIB des agents qui sont payés par l'Université d'une manière ou d'une autre. Un travail très important est à mener en termes de sécurisation de ce processus.

Madame LEFRANÇOIS ne se souvient pas avoir été alertée en F3SCT.

Monsieur BOUQUET confirme.

Madame LEFRANÇOIS signale qu'une enquête administrative a pourtant été diligentée.

Monsieur BOUQUET évoque une question de sécurité, d'autant qu'une enquête de police est toujours en cours. Il faut que chacun reste dans son domaine de compétences et cette question n'avait pas à être abordée en F3SCT.

Madame LEFRANÇOIS comprend donc qu'il n'y a pas de risques pour l'ensemble du personnel.

Monsieur BOUQUET indique qu'il s'agit d'une affaire d'escroquerie qui a ciblé un marché de travaux. Il faudrait travailler sur les procédures de sécurisation, y compris des RIB des personnels, afin de rendre les agents beaucoup plus attentifs par rapport aux risques informatiques.

Madame LEFRANÇOIS note que des personnels sont impliqués dans cette enquête administrative et aimerait savoir si un soutien psychologique a été envisagé pour les personnes ayant été impliquées dans cette escroquerie.

Monsieur BOUQUET répond que la question du soutien psychologique aurait pu se poser si les personnels qui ont été auditionnés en avaient manifesté le besoin, ce qui n'a pas été le cas. Une douzaine de personnes ont été auditionnées, à la DAF, la Direction du Numérique et l'agence comptable. Cette problématique se pose de plus en plus d'établissements et il faut travailler sur la protection en formant les personnels pour qu'ils soient beaucoup plus attentifs et fassent preuve de davantage de précaution. En tout état de cause, il assure que l'enquête administrative n'a pas été ciblée sur les aspects disciplinaires.

Monsieur ROBLÉDO confirme qu'il s'agissait d'avoir surtout un audit des failles et pas pour dire qui était responsable.

Madame LEFRANÇOIS estime qu'il serait pertinent de mettre en place au moins une cellule d'écoute et de dialogue entre collègues.

Monsieur BOUQUET répond qu'il est important de dédramatiser l'évènement et de le laisser à sa juste valeur. Ce problème aurait pu se produire une seconde fois s'il n'y avait pas eu l'attention particulière d'un cadre du pôle de la commande publique. L'objectif est de minimiser le risque et de faire en sorte que cet évènement ne se reproduise plus jamais. Il faut être dans l'accompagnement des collègues et dans la formation, et avoir une approche bienveillante car chacun peut être victime de ce genre de situation un jour ou l'autre.

4. Ressources humaines (suite)

4.3 Modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs – 2023-2024 – vote

Monsieur DELABAERE présente une modification du référentiel portant sur le domaine de la recherche, dans le cadre de l'obtention d'un projet ERC. Il est ainsi proposé de rajouter la responsabilité suivante : « porteur de projets européens Horizon Europe ou ERC », avec un maximum de 128 HETD de décharges prises directement sur le budget ERC.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour 2023-2024.

La modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour 2023-2024 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

4.4 Rapport d'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – vote

Madame PASSIRANI rappelle qu'un comité opérationnel avait été mis en place à l'automne 2020 et avait élaboré une première ébauche des actions sur la base des recommandations du ministère. Le plan d'action avait été validé lors du CA du 11 mars 2021.

Monsieur NIGET détaille les 6 axes :

- AXE 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois ;
- AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
- AXE 5 : Affirmer une politique et une gouvernance de l'égalité professionnelle efficace et pérenne
- AXE 6 : Former, informer, communiquer sur l'égalité professionnelle

L'objectif est de réaliser un bilan synthétique de ce plan d'action par axe, avec des exemples d'actions réalisées et d'autres qui n'ont pas pu être menées à terme.

- AXE 1 :
 - Taux de réalisation de 100 %, mais avec des cibles non atteintes ou non actualisées
 - 1 action réalisée, sans cible à atteindre mais à actualiser/finaliser
 - 1 action réalisée, dont la cible n'est pas atteinte et à actualiser/finaliser
 - 5 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser

Focus :

- Réduire les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes de 20 % en 5 ans : action non réalisée
A emplois, qualifications et sujétions égaux, aligner la rémunération des personnels contractuels enseignants sur celle des titulaires de même niveau : action réalisée
- AXE 2 :
 - Taux de réalisation de 80 % ; 1 action non réalisée
 - 1 action réalisée, sans cible à atteindre mais à actualiser/finaliser
 - 1 action réalisée, dont la cible est atteinte mais à actualiser/finaliser

- 2 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser

Focus :

- Accroître la présence des femmes aux postes de professeur (PR) : action non réalisée
- Inciter les femmes à présenter l'HDR (même si pas d'effets constatés encore, décision de favoriser le CRCT pour les femmes préparant l'HDR) : action réalisée

Monsieur ROBLÉDO indique qu'il n'est pas possible de nommer un PR sans passer par un processus bien établi. L'Université d'Angers a mis en place pour la première fois les repyramidages il y a deux ans suite à la LPR, et il avait alors indiqué qu'il faudrait privilégier les promotions de collègues femmes et avoir une approche discriminante. Cette proposition avait fait l'objet de longues discussions en Conseil académique et on voit que les communautés ne sont pas forcément prêtes pour des raisons égalitaires. Ce levier n'a donc pas été retenu, et le fait de promouvoir autant de femmes que d'hommes ne change pas la situation de base.

Monsieur NIGET annonce qu'Aix Marseille Université (AMU) a décidé de mettre en place une formation systématique des membres des comités de sélection (COS) aux biais implicites de genre. Depuis la mise en place de cette formation, la proportion de PR femmes est passée de 25 à 33 %.

- AXE 3 :

- Taux de réalisation de 50 % ; la moitié des actions sont non réalisées (soit 3 actions non réalisées)
- 1 action réalisée, dont la cible est atteinte et 1 action réalisée dont la cible est partiellement atteinte
- 1 action réalisée, dont la cible est atteinte mais à actualiser/finaliser

Focus :

- Discuter l'opportunité de créer des salles d'allaitement, établir un état des lieux des solutions actuellement utilisées par les personnels de l'Université d'Angers pour la garde d'enfants et des besoins non couverts : action partiellement réalisée (salles d'allaitement)
- Réaliser un guide de la parentalité et en faire la promotion : action réalisée

Monsieur BORDET précise qu'un recensement des salles d'allaitement potentiellement utilisables est en cours.

- AXE 4 :

- Taux de réalisation de plus de 80 % (9 sur 11) ; 2 actions non réalisées
- 6 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes
- 3 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et dont une est à actualiser/finaliser

Focus :

- Formation obligatoire aux VDH et procédures VDH pour les directeurs et directrices de thèse, les candidats et les candidates à l'HDR, les BIATSS lors des changements de grade, les directeurs de laboratoires, de département, de composante, de service, de service commun dans les 3 mois suivant le début du mandat ou de la prise de fonction : action non réalisée

- Fixer le dispositif actuel de la cellule VDH en retravaillant sur ses missions, en délimitant son champ d'action au regard d'autres instances (commission égalité, procédures disciplinaires), en établissant des procédures claires et en identifiant des acteurs de la cellule VDH : action réalisée

- AXE 5 :

- Taux de réalisation de plus de 75 % (7 sur 9) ; 2 actions non réalisées
- 3 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes
- 3 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes mais à actualiser/finaliser
- 1 action réalisée, dont la cible est partiellement atteinte et à actualiser/finaliser

Focus :

- Assurer la diffusion auprès des instances représentatives du personnel (CT, CSA, FS, CA) et des composantes (conseils de gestion) des bilans de situation comparée femmes/hommes issus du RSU : action non réalisée
- Créer des ambassadeurs et ambassadrices Égalité dans les composantes et services : action réalisée

- AXE 6 :

- Taux de réalisation de 2/3, 2 actions non réalisées
- 1 action réalisée, dont la cible est atteinte
- 2 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser
- 1 action réalisée, dont la cible n'est pas atteinte et à actualiser/finaliser

Focus :

- Déployer un dispositif de formation des membres des comités de sélection et de recrutement intégrant les problématiques d'Égalité Femmes-Hommes et les biais de genre : action non réalisée
- Prévoir en direction de l'ensemble des personnels des actions de sensibilisation à l'Égalité entre les femmes et les hommes (Mois du genre + plan de formation) : action réalisée

Madame PASSIRANI comptabilise 34 actions réalisées sur 44 dont :

- 2 actions réalisées, sans cible à atteindre mais à actualiser/finaliser
- 11 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes
- 5 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes mais à actualiser/finaliser
- 14 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser
- 2 actions réalisées, dont les cibles ne sont pas atteintes et à actualiser/finaliser

Monsieur NIGET souligne que différents freins ont été identifiés :

- Des résistances institutionnelles systémiques
- Problème d'actualisation/finalisation et de pérennisation des actions, tant dans la mesure de l'indicateur que dans le livrable attendu, que la cible soit atteinte ou non
- Manque de moyens (réel ou ressenti)
- Nécessité d'un suivi plus régulier
- Des actions qui ne collent pas toujours à la réalité de la direction référente

Pour autant, il est aussi constaté un fort taux de réalisation pour l'axe 4 incluant des cibles atteintes, et des moyens et un suivi plus important dus à une forte implication de la commission égalité pour cet axe. Il ajoute qu'un personnel est en cours de recrutement et sera dédié au suivi du plan d'action Égalité.

Madame PASSIRANI annonce que le plan actuel arrive à échéance le 1^{er} mars 2024. Un bilan de réalisation des actions devra être adressé au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) avec une évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) début 2024. Il faudrait définir la composition du comité de pilotage, avec une invitation transmise aux membres du CSA volontaires. Le 2^{ème} plan d'action Égalité doit être transmis au MESR au plus tard le 1^{er} mars 2025.

Monsieur NIGET présente enfin les préconisations d'amélioration dans le cadre du nouveau plan d'action :

- Organiser un comité de suivi plus régulier (manque de moyens humains pour le 1^{er} plan d'action)
- Nommer les actions avec un libellé qui correspond à des indicateurs réalisables, mesurables ; ne pas créer trop de nouveaux indicateurs, identifier autant que possible des indicateurs facilement disponibles
- Élaborer un plan d'action Égalité avec moins d'actions pour un meilleur résultat/suivi
- Éviter d'avoir plusieurs livrables pour une même action
- Être clair, précis, mesurable, atteignable, reproductible, compréhensible
- Porter politiquement une volonté de transformation profonde de notre institution

Monsieur DELABAERE sait que 50 % des postes de PR ouverts à la campagne d'emploi concernent des promotions internes de postes de MCF qui sont à l'Université d'Angers. Il aimerait savoir si des hommes ou des femmes seront visés au niveau des départements et des laboratoires.

Monsieur ROBLÉDO explique que c'est encore plus aléatoire que les repyramidages issus de la LPR puisque l'Université avait le choix de déterminer les sections dans lesquelles il y avait des candidates. Les postes mis aux concours sont libérés et il n'y a que deux changements de section pour au moins une femme, PR dans un autre établissement, puisque le poste est créé pour elle. Un homme est ciblé pour l'autre poste.

En l'absence d'autres questions, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le rapport d'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport d'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Enseignement et conventions

5.1 Avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI) au sein de la Faculté de Santé - vote

Monsieur PLAUDET rappelle qu'il existait déjà un département des sciences infirmières au sein de la Faculté de Santé et il faut revoir la convention car les infirmières entrent dans le système LMD. Une licence en sciences infirmières a été mise en place depuis deux ans et est à destination des élèves des IFSI d'Angers, de Saumur, de Cholet et du Mans.

Monsieur POIROUX présente les modifications de la convention :

- Article 1 : son objet : l'avenant apporte des précisions sur l'objet de la convention initiale (précision modalité d'inscription étudiants de l'IFSI par convention spécifique, mise en œuvre de la licence)
- Article 2 : Missions du département : L'avenant ajoute 4 missions par rapport à la convention initiale au département :
 - La mise en œuvre et le suivi des évolutions des programmes de formation en soins infirmiers fixés par l'arrêté du 9 septembre 2021.
 - La gestion de la scolarité des étudiants en conformité avec les conditions d'attribution du diplôme de la LiSS-SI.
 - L'organisation du fonctionnement des jurys de licence.
 - La mise en place d'un conseil de perfectionnement tel que défini par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.
- Article 3 : Réécriture complète de l'organisation du département et ajout des attributions de la direction. Modification de la composition du Conseil de département et ses attributions ; Règlement intérieur fonctionnement des Instances en annexe
- Article 3.4: Création d'un conseil de perfectionnement (création, composition, attribution)
- Article 7 : Modification des dispositions financières (calcul de la subvention en année pleine, sur la base des quotas, répartition par le conseil régional ; date du versement de la participation de chaque IFSI, nouvelle annexe financière...)
- Article 8 : Modification de la durée initiale : prorogée d'une durée de cinq ans

Monsieur DELABAERE souhaite féliciter les collègues pour l'élaboration de cette convention qui clarifie beaucoup les choses.

Monsieur POIROUX remercie également l'Université pour son appui. L'enjeu est dorénavant de consolider l'offre de master et d'ouvrir une offre doctorale.

Monsieur ROBLÉDO annonce qu'une équipe émergente en soins primaires est en cours de constitution, et sera la structure qui permettra d'accueillir des doctorants.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote l'avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI) au sein de la Faculté de Santé.

L'avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI) au sein de la Faculté de Santé est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Deux membres ayant quitté la réunion en cours de séance.

5.2 Création du DIU échographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales – vote

Monsieur PLAUDET annonce qu'il est demandé aux membres du CA de voter la création de la formation suivante : DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales ». Le recours à l'échographie dans ces services est généralement faible en France pour des raisons historiques mais aussi de formation. Pour pallier ce manque, un DIU est créé et sera censé améliorer la formation des professionnels de santé en matière d'échographie dans les services de maladies infectieuses et tropicales.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du DIU échographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales.

La création du DIU échographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 18h48.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Françoise GROLLEAU

La Vice-présidente du Conseil d'administration

8. ANNEXE : Diaporama de la séance du 26 octobre 2023

Conseil d'Administration du jeudi 26 octobre 2023

Ordre du jour :

1. Information
2. Procès-verbal
3. Perspectives et moyens
4. Ressources humaines
5. Enseignement et conventions
6. Décisions prises par délégation du CA au Président

1. Information

1-1 Information par le Président sur la composition du CEC

1-2 Calendrier des élections 2024

1-1 Information par le Président sur la composition du CEC

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration la composition actualisée du CEC :
M. Christian ROBLEDO, Président de l'Université, ou son.sa représentant. e-

Collège représentants des enseignants, collège A :

- **M. Félicien LEMAIRE**, - Liste présentée par « Expérience UA »
- **M. Clément CHAUVET**, - Liste présentée par « Pour une Université humaine et éthique »

Collège représentants des enseignants, collège B :

- **M. François HINDRE**, - Liste présentée par « Expérience UA »
- **Mme Nathalie GAUMER**, - Liste présentée par « Pour une Université humaine et éthique »
- **Mme Tassadit AMGHAR**, - Liste présentée par « Service public et démocratie universitaires »

1-1 Information par le Président sur la composition du CEC

Collège représentants des personnels, BIATSS :

- **M. Thierry OGER**, - Liste présentée par « Expérience UA »
- **M Christophe ANNIC**, - Liste présentée par « SNPTES »
- **M Richard CERVELLE**, - Liste présentée par « Intersyndicale CGT – FO – FSU pour une défense intransigeante des personnels et du service public »
- **Mme Christelle BOULICAUT**, - Liste présentée par « Pour une Université humaine et éthique »

Collège représentants des usagers :

- **M. Yahya Pasa AKIN**, - Liste présentée par « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »
- **Mme Jade PERRITON**, - Liste présentée par « BOUGE TA FAC avec la Fé2A et les assos étudiantes »
- **M. Guillaume D'Espinose de Lacailerie**, - Liste présentée par « UNI : Étudiez, on s'occupe du reste ! »
- **Mme Françoise PERES**, représentante de Mme la Rectrice

POUR INFORMATION



université
angers

1-2 Calendrier des élections aux conseils centraux

**Renouvellement représentants personnels et usagers aux conseils centraux :
conseil d'administration, commission de la formation et de la vie universitaire,
commission de la recherche**

Le scrutin par voie électronique à distance aura lieu du :
mardi 30 janvier 2024 9h00 au mercredi 31 janvier 2024 17h00 sans interruption.

CANDIDATURES

Date limite de dépôt des candidatures : **Lundi 15 janvier 2024 à 12h00**

Affichage des listes définitives des candidats et des professions de foi : **Mercredi 17 janvier 2024**

DEPOUILLEMENT

Le mercredi 31 janvier à partir de 17h15 (en distanciel, à l'issue du scrutin)

PROCLAMATION DES RESULTATS :

Vendredi 2 février 2024 au plus tard

POUR INFORMATION



université
angers

2. Procès-verbal

2-1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2023 – **vote**

3. Prospectives et moyens

3-1 Budget rectificatif 2023 – **vote**

3-2 CPER 2021/2027 – Rénovation fonctionnelle BU BELLE BEILLE - Dossier d'expertise et de labellisation – **vote**

3-3 CPER 2021/2027 - Rénovation énergétique UFR Sciences - Dossier d'expertise et de labellisation – **vote**

3-4 Convention de partenariat définissant les modalités d'utilisation et d'organisation du Domaine Universitaire du Choletais - **vote**

3-1 BUDGET RECTIFICATIF - 2023

Éléments de contexte

- Intégration de la SCSP suite dernière notification (juillet 2023).
- Augmentation des dépenses de personnel suite impact des mesures gouvernementales sur les salaires :
 - +1,5% du point d'indice à compter de juillet 2023
 - Prime pouvoir d'achat jusqu'à 800 € versé en 2023
- Augmentation des dépenses et charges de fonctionnement mais maîtrisées malgré l'inflation (5%) et la hausse du coût l'énergie (15%).
- Actualisation les prévisions de recettes/produits et dépenses/charges inscrites au BI 2023
- Intégration de 8 projets européens dans le cadre des opérations pluriannuelles de recherche pour 3 198 675 €

TABLEAU 1 : LES EMPLOIS

Variations des emplois induites par le BR 2023

ECART BR 2023-BI 2023

| CATEGORIE D'EMPLOI | SOUS PLAFOND ETAT | FINANCES HORS SCSP | GLOBAL |
|------------------------|-------------------|--------------------|--------|
| ENSEIGNANTS/ CHERCHEUR | 3 | -26 | -23 |
| BIATSS | -1 | 6 | 5 |
| TOTAL | 2 | -20 | -18 |

| Catégories d'emplois | Nature des emplois | | Emplois sous plafond Etat en ETPT | | Emplois financés hors SCSP en ETPT | | BI 2023 | BR 2023 |
|--|--------------------|------------|-----------------------------------|-------------|------------------------------------|------------|-------------|-------------|
| | | | BI 2023 | BR 2023 | BI 2023 | BR 2023 | | |
| Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs | Permanents | Titulaires | 751 | 748 | | | 751 | 748 |
| | | CDI | 1 | 1 | 13 | 14 | 14 | 15 |
| | Non permanents | CDD | 208 | 214 | 165 | 138 | 373 | 352 |
| S'total EC | | | 960 | 963 | 178 | 152 | 1138 | 1115 |
| Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS) | | | | | | | | |
| BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service) | Permanents | Titulaires | 495 | 491 | | | 495 | 491 |
| | | CDI | 7 | 16 | 204 | 212 | 211 | 228 |
| | Non permanents | CDD | 28 | 22 | 199 | 197 | 227 | 219 |
| S'total Biatss | | | 530 | 529 | 403 | 409 | 933 | 938 |
| Totaux | | | 1490 | 1492 | 581 | 561 | 2071 | 2053 |

+2 ETPT budget ETAT

-20 ETPT budget propre

Plafond global des emplois voté par le CA **

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

1 588,0

- 18 ETPT variation globale

Tableau 2 des autorisations budgétaires : LES RECETTES: **Etablissement Principal**

| Recettes | | | | |
|-----------------------|-------------------------|------------------|---|---|
| Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (d) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (f) = (d) + (e) | |
| Montants | Montants | Montants | Montants | |
| 176 574 834,72 | 177 452 038 | 5 879 149 | 183 331 187 | Recettes globalisées |
| 139 046 592,00 | 138 797 770 | 2 903 502 | 141 701 272 | Subvention pour charges de service public |
| 6 216 301,06 | 5 509 272 | - 2 083 587 | 3 425 685 | Autres financements de l'Etat |
| 1 332 086,28 | 1 633 564 | 123 668 | 1 757 232 | Fiscalité affectée |
| 12 697 041,23 | 15 561 376 | 4 059 281 | 19 620 657 | Autres financements publics |
| 17 282 814,15 | 15 950 056 | 876 285 | 16 826 341 | Recettes propres |
| 2 623 563,83 | 7 201 427 | - 185 539 | 7 015 888 | Recettes fléchées ** |
| 1 686 689,00 | 490 589 | - | 490 589 | Financements de l'Etat fléchés |
| 908 711,20 | 6 710 838 | - 192 136 | 6 518 702 | Autres financements publics fléchés |
| 28 163,63 | | 6 597 | 6 597 | Recettes propres fléchées |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| 179 198 398,55 | 184 653 465 | 5 693 610 | 190 347 075 | TOTAL DES RECETTES |

SCSP : + 2 903 502 € : conforme à la notification intermédiaire de juillet 2023 de novembre 2022, soit 141 701 272 €

Autres financements de l'Etat : - 2 083 587 €
Régénération UFR LLSH : - 1 450 000 € (CPER 2021-2027)
Régénération site Santé : - 550 000 € (CPER 2021-2027)

Fiscalité affectée : +123 668 €
Ajustement CVEC 2022/2023 : + 109 997 €
Autres projets CROUS financés p/CVEC : 13 671 €

Autres financements publics: + 4 059 281 €
Contrats de recherche : +4 315 299 € dont 1 500 000 € de contrats européens à venir (conventions signées)
Régénération UFR LLSH : - 937 500 € (CPER 2021-2027)
Régénération site Santé : - 1 187 500 € (CPER 2021-2027)
Extension Passerelle : + 700 479 €
Diverses conventions pédagogiques : + 1 168 503 €

Recettes propres : + 876 285 €
Prestations de recherche : + 1 106 542 €
Diverses conventions : - 230 257 €

Recettes fléchées : - 185 539 €
Ajustement recettes projets transversaux
RFI : En fonction de la réalisation des dépenses
EUR-Lumomat : report du versement de l'acompte Région



Tableau 2 des Autorisations budgétaires : **Etablissement Principal**

| Dépenses | | | | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---|--------------------|
| | Compte financier 2022 | | Budget initial 2023 (a) | | Nouveau BR 2023 | | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (c) = (a) + (b) | |
| | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| Personnel | 142 671 988,31 | 142 671 988,31 | 149 014 717 | 149 014 717 | 3 881 840 | 3 881 840 | 152 896 557 | 152 896 557 |
| <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i> | <i>38 126 836</i> | <i>38 126 836</i> | <i>39 293 238</i> | <i>39 293 238</i> | <i>358 913</i> | <i>358 913</i> | <i>39 652 151</i> | <i>39 652 151</i> |
| | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Fonctionnement et intervention | 27 993 755,33 | 27 966 375,99 | 32 573 533 | 28 614 329 | 1 339 757 | 1 968 241 | 33 913 290 | 30 582 570 |
| | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Investissement | 7 147 493,85 | 9 232 676,24 | 19 813 077 | 19 531 701 | - 6 538 458 | - 1 017 018 | 13 274 619 | 18 514 683 |
| | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Enveloppes* destinées à des contrats de recherche | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Personnel | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Fonctionnement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Investissement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES DÉPENSES | 177 813 237,49 | 179 871 040,54 | 201 401 327 | 197 160 747 | - 1 316 861 | 4 833 063 | 200 084 466 | 201 993 810 |
| Solde budgétaire (excédent) | | | | | | 860 547 | | |

Dépenses de personnel AE et CP : + 3 881 840 € : Plafond Etat et Propre

- hausse du point d'indice juillet 2023 : +998k€
- prime de pouvoir d'achat : +789k€
- augmentation des HC/vacations/contrats étudiants : +790k€
- compléments de rémunération CDI : +320k€
- GVT : +373k€
- revalorisation des primes enseignants : +284k€
- revalorisation des contrats doctoraux : +270k€

Dépenses de fonctionnement AE : + 1 339 757 € et CP : + 1 968 241 €

Les AE : + 1 339 757 € dont

- + 522 k€ Opérations de Recherche
- +51 k€ composantes, + 278 k€ Services centraux
- -320 k€ Plan tourisme, -240 k€ DDN dont PPIDDN05
- + 603 k€ Service général, + 441 k€ Logistique

Les CP : + 1 968 241 € dont

- + 522 k€ Opérations de Recherche, + 49 k€ composantes
- -327 k€ Plan Tourisme, +95 k€ Projets transversaux
- -159 k€ services centraux, -240 k€ DDN dont PPIDDN05
- +803 k€ service général
- + 1 225 k€ pour la logistique dont 400 k€ pour les fluides et 421 k€ pour loyers et charges immobiliers antérieurs (PFM Saumur et Tour Afone)

Dépenses d'investissement : AE - 6 538 458 € et CP : - 1 017 018 k€

Les AE Récurrents : - 139 k€

Les AE Structurants : - 6 448 k€

- - 7 000 k€ : Opérations immobilières (LLSH et Santé)
- + 300 k€ : Projets numériques (PPIDDN05)
- + 418 k€ : Equipements Recherche CPER 2021-2027
- -167 k€ : Projets composantes

Les CP : - 1 017 k€

CP investissement récurrents : + 1 262 k€

CP investissement structurants : - 2 279 k€

- +563 k€ composantes dont 212 k€ EICCPER
- - 1 900 k€ opérations immobilières, + 300 k€ DDN
- - 1 242 k€ opérations de recherche

TABLEAU 2: AUTORISATIONS BUDGETAIRES : **Etablissement Principal**

Université d'Angers
date du CA
26 octobre 2023

Tableau 2 - Etablissement Principal
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif année 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

| Dépenses | | | | | | | | | Recettes | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---|--------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|---|---|
| | Compte financier 2022 | | Budget initial 2023 (a) | | Nouveau BR 2023 | | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (c) = (a) + (b) | | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (d) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (f) = (d) + (e) | |
| | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP | | | | | |
| Personnel | 142 671 988,31 | 142 671 988,31 | 149 014 717 | 149 014 717 | 3 881 840 | 3 881 840 | 152 896 557 | 152 896 557 | 176 574 834,72 | 177 452 038 | 5 879 149 | 183 331 187 | Recettes globalisées |
| <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i> | <i>38 126 836</i> | <i>38 126 836</i> | <i>39 293 238</i> | <i>39 293 238</i> | <i>358 913</i> | <i>358 913</i> | <i>39 652 151</i> | <i>39 652 151</i> | 139 046 592,00 | 138 797 770 | 2 903 502 | 141 701 272 | Subvention pour charges de service public |
| | - | - | | | | | - | - | 6 216 301,06 | 5 509 272 | - 2 083 587 | 3 425 685 | Autres financements de l'Etat |
| | - | - | | | | | - | - | 1 332 086,28 | 1 633 564 | 123 668 | 1 757 232 | Fiscalité affectée |
| Fonctionnement et intervention | 27 993 755,33 | 27 966 375,99 | 32 573 533 | 28 614 329 | 1 339 757 | 1 968 241 | 33 913 290 | 30 582 570 | 12 697 041,23 | 15 561 376 | 4 059 281 | 19 620 657 | Autres financements publics |
| | - | - | | | | | - | - | 17 282 814,15 | 15 950 056 | 876 285 | 16 826 341 | Recettes propres |
| | - | - | | | | | - | - | 2 623 563,83 | 7 201 427 | - 185 539 | 7 015 888 | Recettes fléchées ** |
| | - | - | | | | | - | - | 1 686 689,00 | 490 589 | - | 490 589 | Financements de l'Etat fléchés |
| Investissement | 7 147 493,85 | 9 232 676,24 | 19 813 077 | 19 531 701 | - 6 538 458 | - 1 017 018 | 13 274 619 | 18 514 683 | 908 711,20 | 6 710 838 | - 192 136 | 6 518 702 | Autres financements publics fléchés |
| | | | | | | | - | - | 28 163,63 | | 6 597 | 6 597 | Recettes propres fléchées |
| Enveloppes* destinées à des contrats de recherche | - | - | - | - | - | - | - | - | | | | | |
| Personnel | | | | | | | | | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | | | | | | | | | |
| Investissement | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL DES DÉPENSES | 177 813 237,49 | 179 871 040,54 | 201 401 327 | 197 160 747 | - 1 316 861 | 4 833 063 | 200 084 466 | 201 993 810 | 179 198 398,55 | 184 653 465 | 5 693 610 | 190 347 075 | TOTAL DES RECETTES |
| Solde budgétaire (excédent) | | | | | | 860 547 | | | 672 641,9 | 12 507 282 | | 11 646 735 | Solde budgétaire (déficit) |

Variation Solde budgétaire BR = + 860 547 € (RE – CP)

Variation Solde budgétaire BI = - 12 507 282 € (RE – CP)

Variation Solde budgétaire BR = -11 646 735 € (RE – CP)

Tableau 2 des autorisations budgétaires : LES RECETTES: **Fondation**

Université d'Angers

date du CA
26 octobre 2023

Tableau 2 - Fondation

Autorisations budgétaires - Budget rectificatif année 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

| | Dépenses | | | | | | | |
|--|-----------------------|-----------|-------------------------|---------|-----------------|----------|---|--------|
| | Compte financier 2022 | | Budget initial 2023 (a) | | Nouveau BR 2023 | | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (c) = (a) + (b) | |
| | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| Personnel | | | | - | | - | - | - |
| <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i> | | | | - | | - | - | - |
| | | | | | | | - | - |
| Fonctionnement et intervention | 31 171,06 | 28 162,54 | 123 000 | 123 000 | - 34 401 | - 34 401 | 88 599 | 88 599 |
| | | | | | | | - | - |
| | | | | | | | - | - |
| Investissement | | | | | | | - | - |
| | | | | | | | - | - |
| Enveloppes* destinées à des contrats de recherche | | | | | | | - | - |
| Personnel | | | | | | | - | - |
| Fonctionnement | | | | | | | - | - |
| Investissement | | | | | | | - | - |
| TOTAL DES DÉPENSES | 31 171,06 | 28 162,54 | 123 000 | 123 000 | - 34 401 | - 34 401 | 88 599 | 88 599 |
| Solde budgétaire (excédent) | | 35 031,66 | | | | | | |

| | Recettes | | | |
|------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|---|
| | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (d) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (f) = (d) + (e) |
| | Montants | Montants | Montants | Montants |
| 63 194,20 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 | Recettes globalisées |
| | | | - | Subvention pour charges de service public |
| | | | - | Autres financements de l'Etat |
| | | | - | Fiscalité affectée |
| | | | - | Autres financements publics |
| 63 194,20 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 | Recettes propres |
| - | - | - | - | Recettes fléchées ** |
| | | | - | Financements de l'Etat fléchés |
| | | | - | Autres financements publics fléchés |
| | | | - | Recettes propres fléchées |
| 63 194,20 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 | TOTAL DES RECETTES |
| - | - | - | - | Solde budgétaire (déficit) |

Les AE : - 34 401 €

▪ Les CP : -34 401€

Recettes propres : -34 401 €:

Estimation des dons publics et/ou privés

Solde budgétaire = 0 (RE – CP)



université
angers

Equilibre Financier (tableau 4)

Université d'Angers
date du CA
26 octobre 2023

Tableau 4 - Etablissement
Équilibre financier - Budget rectificatif année 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

| Besoins (utilisation des financements) | | | | |
|--|-----------------------|-------------------------|------------------|---|
| | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (a) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (c) = (a) + (b) |
| Solde budgétaire (déficit) * (D2) | 637 610,33 | 12 507 282 | - | 11 646 735 |
| dont solde budgétaire budget principal | | 12 507 282 | - | 11 646 735 |
| dont solde budgétaire budget du SAIC | | | | |
| dont solde budgétaire FU | | | | |
| dont solde budgétaire BAI | | | | |
| dont solde budgétaire S/E | | | | |
| Remboursements d'emprunts (capital); Nouveaux prêts (capital); Dépôts et cautionnements (b1) | 1 210,00 | 122 922 | 27 053 | 149 975 |
| Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1) | 1 664 576,38 | 1 542 000 | 58 000 | 1 600 000 |
| Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1) | 373 328,96 | - | - | - |
| Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1) | 2 676 725,67 | 14 172 204 | 85 053 | 13 396 710 |
| Variation de trésorerie (II) | - | | 1 175 437 | - |
| dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1) | | 3 355 391 | | 3 232 592 |
| dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1) | | | 1 298 236 | - |
| TOTAL DES BESOINS (1 + II) | 2 676 725,67 | 14 172 204 | 1 260 490 | 13 396 710 |

| Financements (couverture des besoins) | | | | |
|---|-----------------------|-------------------------|------------------|---|
| | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (d) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (f) = (d) + (e) |
| Solde budgétaire (excédent) * (D1) | - | - | 860 547 | 860 547 |
| dont solde budgétaire budget principal | | | 860 547 | 860 547 |
| dont solde budgétaire budget du SAIC | | | | |
| dont solde budgétaire FU | 35 031,66 | - | - | - |
| dont solde budgétaire BAI | | | | |
| dont solde budgétaire S/E | | | | |
| Nouveaux emprunts (capital); Remboursements de prêts (capital); Dépôts et cautionnements (b2) | 80 910,00 | | 431 843 | 431 843 |
| Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2) | 1 502 788,90 | 1 542 000 | -31 900 | 1 510 100 |
| Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2) | - 1 317 558,68 | - | - | - |
| Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2) | 266 150,22 | 1 542 000 | 1 260 490 | 1 941 943 |
| Variation de trésorerie (II) | 2 410 575,45 | 12 630 204 | - | 11 454 767 |
| dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2) | 2 008 297,77 | | 122 799 | |
| dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2) | 402 277,68 | 12 985 595 | | 14 687 359 |
| TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II) | 2 676 725,67 | 14 172 204 | 1 260 490 | 13 396 710 |

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

Décomposition de la variation de trésorerie

= différence entre variation de



SITUATION PATRIMONIALE (tableau 6)

Etablissement Principal

| Université d'Angers date du CA 26 octobre 2023 | | Tableau 6 - Etablissement Principal Situation patrimoniale - Budget rectificatif année 2023 | | | | | | | |
|---|-----------------------|--|--------------------|---|---|-----------------------|-------------------------|--------------------|---|
| POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT | | | | | | | | | |
| Compte de résultat prévisionnel | | | | | | | | | |
| CHARGES | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (a) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (c) = (a) + (b) | PRODUITS | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (d) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (f) = (d) + (e) |
| Personnel | 140 364 098,65 | 147 047 953 | 3 854 124 | 150 902 077 | Subventions de l'Etat | 143 568 274,20 | 139 872 753 | 3 115 500 | 142 988 253 |
| <i>dont charges de pensions civiles*</i> | 38 126 835,94 | 39 293 238 | 358 913 | 39 652 151 | Fiscalité affectée | 1 363 227,54 | 1 773 564 | 205 681 | 1 979 245 |
| Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention | 39 073 227 | 38 665 286 | 1 881 069 | 40 546 355 | Autres subventions | 9 723 181,84 | 13 296 956 | - 5 016 486 | 8 280 470 |
| <i>Dont fonctionnement => personnel (Compte 633*)</i> | 1 861 587,01 | 1 966 764 | 27 716 | 1 994 480 | Autres produits | 23 834 396,64 | 26 240 419 | 5 840 709 | 32 081 128 |
| <i>Dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> | 10 368 217 | 9 767 388 | 529 659 | 10 297 047 | <i>Dont Quote-part des subventions d'investissement</i> | 7 417 966,56 | 7 282 934 | 235 063 | 7 517 997 |
| TOTAL DES CHARGES (1) | 179 437 325,91 | 185 713 239 | 5 735 193 | 191 448 432 | TOTAL DES PRODUITS (2) | 178 489 080,22 | 181 183 692 | 4 145 404 | 185 329 096 |
| Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1) | - | - | - | - | Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2) | 948 245,69 | 4 529 547 | 1 589 789 | 6 119 336 |
| TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 179 437 325,91 | 185 713 239 | 5 735 193 | 191 448 432 | TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 179 437 325,91 | 185 713 239 | 5 735 193 | 191 448 432 |
| EMPLOIS | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (j) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (l) = (j) + (k) | RESSOURCES | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (m) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (o) = (m) + (n) |
| Insuffisance d'auto-financement* | - | 2 045 093 | 1 295 193 | 3 340 286 | Capacité d'auto-financement* | 1 995 405,13 | - | - | - |
| Investissements | 8 078 101,33 | 19 531 701 | - 3 828 795 | 15 705 906 | Financement de l'actif par l'Etat | 3 573 879,53 | 7 568 738 | - 1 676 559 | 5 912 179 |
| Remboursement des dettes financières | - | - | - | - | Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat | 1 478 904,67 | 7 908 864 | - 2 994 910 | 4 913 774 |
| | | | | | Autres ressources | 7 810,00 | - | - | - |
| | | | | | Augmentation des dettes financières | 80 000,00 | - | - | - |
| TOTAL DES EMPLOIS (5) | 8 078 101,33 | 21 576 794 | - 2 530 602 | 19 046 192 | TOTAL DES RESSOURCES (6) | 7 135 999,33 | 15 497 422 | - 4 671 469 | 10 825 953 |
| Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5) | - | - | - | - | Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6) | 942 102,00 | 6 079 372 | 2 140 867 | 8 220 239 |

Charges prévisionnelles : + 5 735 13 € € au BR
 Personnel : + 3 854 124 €
 Fonctionnement hors DAP et 633 : + 1 323 694 €
 Dont + 422 000 € de fluides / + 15% / 2022
 Le reste +5% inflation / charges 2022
 Soit des charges de 191 448 332 € BI+BR

IAF prévisionnelle 2023 : - 3 340 286 €

EMPLOIS = Investissements prévisionnels :
 - 3 825 795 € au BR soit 15 705 906 € BI+BR

Produits prévisionnels : + 4 145 404 € soit des produits 185 329 096 € au BI+BR

Résultat prévisionnel 2023 : - 6 119 336 €

RESSOURCES = Recettes d'Investissements prévisionnelles :
 - 4 671 469 € au BR soit 10 825 963 € au BI+BR

Prélèvement prévisionnel sur Fonds de Roulement : 8 220 239 €

SITUATION PATRIMONIALE (tableau 6)

Fondation

Université d'Angers
date du CA
26 octobre 2023

Tableau 6 - Fondation
Situation patrimoniale - Budget rectificatif année 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

| CHARGES | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (a) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (c) = (a) + (b) | PRODUITS | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (d) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (f) = (d) + (e) |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------|---|---|-----------------------|-------------------------|-----------------|---|
| Personnel | | | | - | Subventions de l'Etat | | | | - |
| <i>dont charges de pensions civiles*</i> | | | | - | Fiscalité affectée | | | | - |
| Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention | 89 816,32 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 | Autres subventions | | | | - |
| <i>Dont fonctionnement => personnel (Compte 633*)</i> | | | | - | Autres produits | 97 753,93 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 |
| <i>Dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> | 63 308,67 | | | | <i>Dont Quote-part des subventions d'investissement</i> | 34 269,25 | | | |
| TOTAL DES CHARGES (1) | 89 816,32 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 | TOTAL DES PRODUITS (2) | 97 753,93 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 |
| <i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i> | 7 937,61 | - | | - | <i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i> | - | | | - |
| TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 97 753,93 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 | TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 97 753,93 | 123 000 | - 34 401 | 88 599 |
| EMPLOIS | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (j) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (l) = (j) + (k) | RESSOURCES | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (m) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 (o) = (m) + (n) |
| Insuffisance d'autofinancement* | | - | | - | Capacité d'autofinancement* | 36 977,03 | | | - |
| Investissements | | | | - | Financement de factif par l'Etat | | | | - |
| Remboursement des dettes financières | | | | - | Financement de factif par des tiers autres que l'Etat | | | | - |
| TOTAL DES EMPLOIS (5) | - | - | - | - | Autres ressources | | | | - |
| Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5) | 36 977,03 | - | - | - | Augmentation des dettes financières | | | | - |
| | | | | | TOTAL DES RESSOURCES (6) | 36 977,03 | - | - | - |
| | | | | | Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6) | - | - | - | - |

Charges prévisionnelles : - 34 401 € € au BR
Fonctionnement hors DAP et 633 : - 34 401 €
Soit 88 599 € BI+BR

CAF / IAF prévisionnelle 2023 : nul

EMPLOIS = Investissements prévisionnels : 0 €

Produits prévisionnels : - 34 401 € soit 88 599 € au BI+BR

Résultat prévisionnel 2023 : nul

RESSOURCES = Recettes d'Investissements prévisionnelles : 0 €

Prélèvement prévisionnel sur Fonds de Roulement : 0 €



université
angers

SITUATION PATRIMONIALE (tableau 6) **Etablissement consolidé**

| | Compte financier 2022 | Budget initial 2023 (q) | Nouveau BR 2023 | TOTAL : dernier budget modifié 2023 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s) |
|--|--------------------------|----------------------------|-----------------|--|
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8) | - 905 124 91 | - 6 079 372 | + - 2 140 867 | = - 8 220 239 |
| Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT | 305 450,48 | 6 550 832 | - 3 316 304 | 3 234 528 |
| Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) * | - 2 410 575,45 | - 12 630 204 | + 1 175 437 | = - 11 454 767 |
| Niveau du FONDS DE ROULEMENT | 21 984 812,40 | 11 316 082 | 9 073 383 | 13 764 574 |
| Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT | - 15 403 577,97 | - 4 307 960 | - 7 623 139 | - 12 169 120 |
| Niveau de la TRESORERIE | 37 388 460,37 | 15 624 042 | 16 696 522 | 25 933 693 |
| * : montant issu du tableau "équilibre financier" | | | | |
| | CF 2022 | BI 2023 | BI+BR 2023 | |
| Charges décaissables | 169 095 616 | 176 068 851 | 181 239 984 | |
| Nombre de jours comptable annuel | 360 | 360 | 360 | |
| Charges décaissables par jour | 469 710 | 489 080 | 503 444 | |
| Nombre de jours de FdR | 47 | 23 | 27 | |
| Nombre de jours de trésorerie | 80 | 32 | 52 | |

Au regard de la variation prévisionnelle du FdR (diminution) à l'issue du BR : **-8 220 239 €**,
Le niveau final prévisionnel du fonds de roulement s'élèverait à **11 316 082 €** correspondant à
27 jours de charges décaissables.

Au regard de la variation prévisionnelle de la trésorerie (prélèvement) de **-11 454 767 €**,
Le niveau final prévisionnel de trésorerie s'élèverait à **25 933 693** ce qui représente **52 jours** de dépenses.



OPERATIONS PLURIANNUELLES DEPENSES (tableau 9)

A - Dépenses

| Opérations | Montant de l'opération | Autorisations d'engagement | | | | | Crédits de paiement | | | | | Restes | |
|--|------------------------|--|--|--|---|-------------------------------|---|--|--------------------------------------|---|------------------------------|---|---|
| | | AE ouvertes les années antérieures ou égale à 2022 | AE consommées les années antérieures ou égale à 2022 | AE reprogrammées ou reportées en 2023* | AE nouvelles ouvertes en 2023 = BI + BR 2023 + Virement | TOTAL des AE ouvertes en 2023 | CP ouverts les années antérieures ou égale à 2022 | CP consommés les années antérieures ou égales à 2022 | CP reprogrammés ou reportés en 2023* | CP nouveaux ouverts en 2023 = BI + BR 2023 + virement | TOTAL des CP ouverts en 2023 | Restes à engager en fin d'année 2023 (AE) | Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP) |
| | (1) | (2) | (3) | (4)=(2)-(3) | (5) | (6) = (4)+(5) | (7) | (8) | (9)=(7-8) | (10) | (11)=(9)+(10) | (12)=(1)-(3)-(6) | (13)=(3)+(6)-(8)-(11) |
| Total Programmes Pluriannuels d'Investissement | 47 703 337 | 28 888 863 | 28 888 863 | - | 3 548 056 | 3 548 056 | 20 172 351 | 20 172 351 | - | 10 193 540 | 10 193 540 | 15 266 418 | 2 071 028 |
| Total contrats de recherche non fléchés | 54 119 015 | 21 654 392 | 21 654 392 | - | 13 873 476 | 13 873 476 | 20 625 336 | 20 625 336 | - | 13 110 365 | 13 110 365 | 18 591 148 | 1 792 166 |
| Total des contrats de recherche fléchés | 23 847 180 | 18 746 900 | 18 746 900 | - | 1 350 185 | 1 350 185 | 18 149 455 | 18 149 455 | - | 1 329 462 | 1 329 462 | 3 750 095 | 618 168 |
| TOTAL Contrats de recherche | 77 966 195 | 40 401 292 | 40 401 292 | - | 15 223 661 | 15 223 661 | 38 774 791 | 38 774 791 | - | 14 439 827 | 14 439 827 | 22 341 242 | 2 410 334 |
| total contrats de formation continue | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total contrats d'enseignement fléchés | 21 412 838 | 7 403 812 | 7 403 812 | - | 1 938 674 | 1 938 674 | 6 887 168 | 6 887 168 | - | 2 453 834 | 2 453 834 | 12 070 351 | 1 484 |
| Total contrats d'enseignement non fléchés | 4 913 605 | 1 548 800 | 1 548 800 | - | 1 528 613 | 1 528 613 | 1 464 531 | 1 464 531 | - | 1 403 852 | 1 403 852 | 1 836 192 | 209 030 |
| Total | 151 995 975 | 78 242 768 | 78 242 768 | - | 22 239 004 | 22 239 004 | 67 298 842 | 67 298 842 | - | 28 491 053 | 28 491 053 | 51 514 204 | 4 691 877 |

Montant des opérations pluriannuelles :

151 995 975 € contre 148 646 900 € au BI 2023 => intégration de 8 contrats de recherche européens (+ 3 198 675 €)
-Répartition

- Immobiliers et numériques : 31 %
- Contrats de Recherche : 36 %
- Contrats de recherche fléchés : 16 % (RFI + EUR-Lumomat)
- Contrats d'enseignement fléchés : 14 % (THELEME, ETOILE, EU-GREEN)
- Contrats d'enseignements non fléchés : 3 % (Plan Tourisme, Mobilité ERASMUS)

78,2 M€ d'AE consommés antérieurs à 2023 et 22,2 M€ d'AE seront ouverts en 2023
Soit un total de 100,4 M€ d'engagement prévu fin 2023

Soit un taux d'engagement de 66%

67,3 M€ de CP antérieures à 2023 et 28,5 M€ seront ouverts en 2023
Soit un total de 95,8 M€ de paiement prévu fin 2023

Soit un taux de paiement prévisible de 63%

A noter que les CP 2023 sont supérieurs aux AE 2023 afin de résorber le reste-à-payer fin 2022

Reste à payer prévisionnel fin 2023 : 4,7 M€ (100,4 € - 95,8 €)
(AE - CP toutes années)

Reste à payer potentiel fin 2023 : 56,2 M€
(reste-à-engager + reste-à-payer fin 2023)

OPERATIONS PLURIANNUELLES RECETTES (tableau 9)

| Opérations | Montant de l'opération | Prélèvement sur la trésorerie | Financements extérieurs | | | |
|--|------------------------|-------------------------------|-------------------------|--|---|---------------------|
| | | | Montant | Encaissements des années antérieures ou égale à 2022 | Encaissement prévu en 2023 = BI + BR 2023 | Restes à encaisser |
| | (1) | (14) | (15)=(1)-(14) | (16) | (17) | (18)=(15)-(16)-(17) |
| Total programmes pluriannuels d'investissement | 47 703 337 | 5 576 101 | 42 127 237 | 28 228 610 | 5 341 199 | 8 557 428 |
| Total contrats de recherche non fléchés | 54 119 015 | 963 193 | 53 155 822 | 25 272 076 | 10 828 482 | 17 055 265 |
| Total des contrats de recherche fléchés | 23 847 180 | 2 090 079 | 21 757 101 | 13 835 731 | 4 326 203 | 3 595 167 |
| total contrats de recherche | 77 966 195 | 3 053 272 | 74 912 923 | 39 107 807 | 15 154 685 | 20 650 432 |
| total contrats de formation continue | - | - | - | - | - | - |
| Total contrats d'enseignement fléchés | 21 412 838 | - | 21 412 838 | 7 469 814 | 2 689 685 | 11 253 339 |
| Total contrats d'enseignement fléchés | 4 913 605 | - | 4 913 605 | 2 896 967 | 1 737 792 | 278 846 |
| Total | 151 995 975 | 8 629 373 | 143 366 602 | 77 703 197 | 24 923 361 | 40 740 045 |

Montant des opérations pluriannuelles : 151 995 975 € - Répartition

- Immobiliers et numériques : 31 %
- Contrats de Recherche : 36 %
- Contrats de recherche fléchés : 16 % (RFI + EUR-Lumomat)
- Contrats d'enseignement fléchés : 14 % (THELEME, ETOILE, EU-GREEN)
- Contrats d'enseignements non fléchés : 3 % (Plan Tourisme, Mobilité ERASMUS)

Financement des opérations pluriannuelles : 143 366 602 €
Soit un taux de couverture de 94 %

Encaissement à fin 2022 : 77 703 197 €

Solde budgétaire à fin 2022 : (RE 2022 – CP 2022) 77 703 197 € – 67 298 842 € = + 10 404 355 €

Encaissement prévu fin 2023 : 24 923 361 €

Solde budgétaire à fin 2023 : (RE 2023 – CP 2022) 24 923 361 € – 28 491 053 € = - 3 567 692 €

Reste à encaisser fin 2023 : 40 740 045 €

Reste à payer prévisible fin 2023 : 56 206 081 M€

Trésorerie prévisible = 47 576 708 €



OPERATIONS PLURIANNUELLES (tableau 9)

Détail trésorerie

A - Exécution des dépenses

| Opérations | Nature | Prévision |
|-----------------------------------|--------|----------------------------------|
| | | Coût total de l'opération (1) |
| Total des opérations fléchées | | 45 260 018 |
| Total des opérations non fléchées | | 106 735 958 |
| Total | | 151 995 975 |

B - Exécution des recettes

| Opérations | Nature | Prévision | | |
|---|--------|---------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| | | Coût total de l'opération | Prélèvement sur la trésorerie | Financement de l'opération |
| Total contrats de recherche fléchés | | 45 260 018 | 2 090 079 | 43 169 939 |
| Total contrats de recherche non fléchés | | 106 735 958 | 6 539 294 | 100 196 664 |
| Total | | 151 995 975 | 8 629 373 | 143 366 602 |

| | Trésorerie accumulée ou prélevée | |
|---|--|--------------------------------|
| | Solde budgétaire des années antérieures à 2022 | Solde budgétaire prévu en 2023 |
| Total contrats de recherche fléchés | - 3 731 079 | 3 232 592 |
| Total contrats de recherche non fléchés | 14 135 434 | - 6 800 284 |
| Solde budgétaire | 10 404 355 | - 3 567 692 |

| Exécution | Prévision |
|--|--------------------------|
| CP consommées les années antérieures à 2022 (5) | CP prévus en 2023 (6) |
| 25 036 624 | 3 783 296 |
| 42 262 219 | 24 707 757 |
| 67 298 842 | 28 491 053 |

| Financements extérieurs | |
|---|------------------------------|
| Encaissements des années antérieures à 2022 | Encaissements prévus en 2023 |
| 21 305 545 | 7 015 888 |
| 56 397 652 | 17 907 473 |
| 77 703 197 | 24 923 361 |

| Restes à engager (9) = (1) - (4) | Restes à payer (8) = (4) - (7) | Solde à payer (10) = (1) - (7) |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 15 820 446 | 619 652 | 16 440 098 |
| 35 693 758 | 4 072 224 | 39 765 982 |
| 51 514 204 | 4 691 877 | 56 206 080 |

| Prévisions en N+1 et Reste à encaisser en 2023 et 2022 |
|--|
| 14 848 506 |
| 25 891 539 |
| 40 740 045 |

| Trésorerie accumulée et future |
|--------------------------------|
| 14 350 019 |
| 33 226 688 |
| 47 576 707 |

| Prélèvement sur la trésorerie future |
|--------------------------------------|
| - 2 090 079 |
| - 6 539 294 |
| - 8 629 373 |

Résultats des votes à la commission du budget du 17 octobre 2023 : à l'unanimité avec 11 voix pour.

POUR VOTE



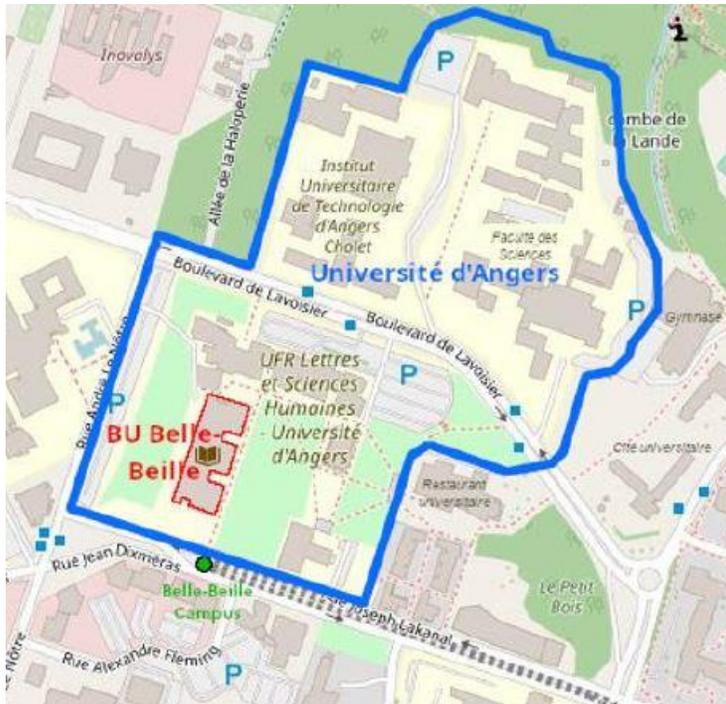
université
angers

3-2 CPER 2021/2027 – VOLET
IMMOBILIER
DOSSIER D'EXPERTISE ET DE
LABELLISATION

Bibliothèque Universitaire Belle Beille -
Rénovation fonctionnelle

Conseil d'administration du 26 octobre 2023

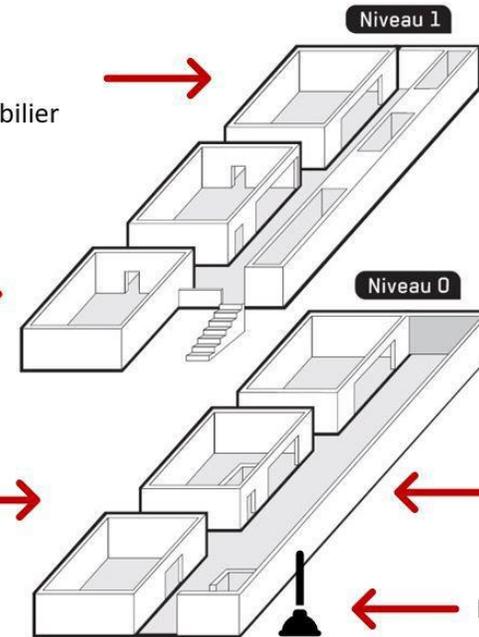
Le contexte



Aménagements inadaptés à la diversité des usages
Manque de modularité du mobilier

Aucune atténuation acoustique – **mesures bruit > 90 décibels**

Peintures dégradées en grande hauteur
Moquettes datant de 1992 traces dégâts des eaux et usure +++



Problèmes de **sécurité électrique**
Manque de prises de courant

Sonorisation des espaces obsolète et dégradée

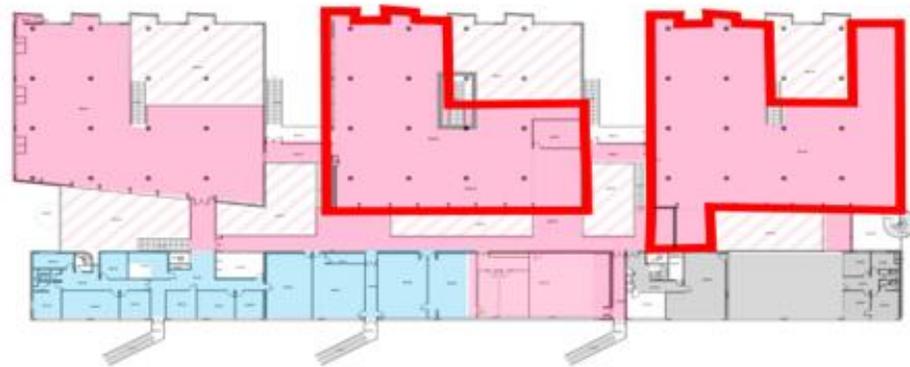
Eclairages énergivores et non modulables

Centrales SSI et anti-intrusion en fin de vie

Problèmes +++ eaux lourdes **sanitaires**

LES OBJECTIFS – LE PERIMETRE

R+1



RDC



Objectifs fonctionnels

- Tiers lieux attractif (vie du campus et du quartier)
- Lieu de travail individuel et collectif
- Développer des zones neutres pour des manifestations éphémères
- Développer un espace de convivialité type café
- Conserver les services (prêts de documents, reprographie)

Rénovation technique

- Mise à niveau des équipements d'électricité, de sécurité incendie, d'intrusion,
- Rénovation des sols, murs, plafonds
- Amélioration acoustique
- Augmenter l'offre sanitaires

LES OBJECTIFS – LE PERIMETRE HORS CPER – HORS FINANCEMENT CONSOLIDE



RENOVATION FONCTIONNELLE – PHASE 2

- Interventions sur espaces publics (1 361 m²)
 - ❑ Amélioration acoustique
 - ❑ Densification des points électriques
- Réagencement des surfaces tertiaires (701 m²)
 - => Estimation : 3,4 M€ Toutes dépenses confondues

MUSEE DES FEMINISMES

Identification d'une réserve foncière (586 m²) permettant un projet spécifique ultérieur dédiée à une activité muséale.

Soutenabilité - Calendrier

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Plan de financement (CPER 21/27) | 9 800 000 € |
| Etat | 5 400 00 € |
| Angers Loire Métropole | 425 000 € |
| Région Pays de la Loire | 3 975 000 € |

Coût des travaux : 5,2 M€ HT

Coût des prestations intellectuelles : 1 M€ HT

Dotation 1^{er} équipements : 625 k€ HT

Coût de l'opération :
9,8 M€ Toutes dépenses confondues

Maitrise d'ouvrage : Etat (Rectorat)

Source : études de programmation – FLORES – octobre 2023

Calendrier de l'opération



BU Belle Beille- Rénovation fonctionnelle

Proposition soumise à délibération

le conseil d'administration réuni en formation plénière le 26 octobre 2023, arrête :

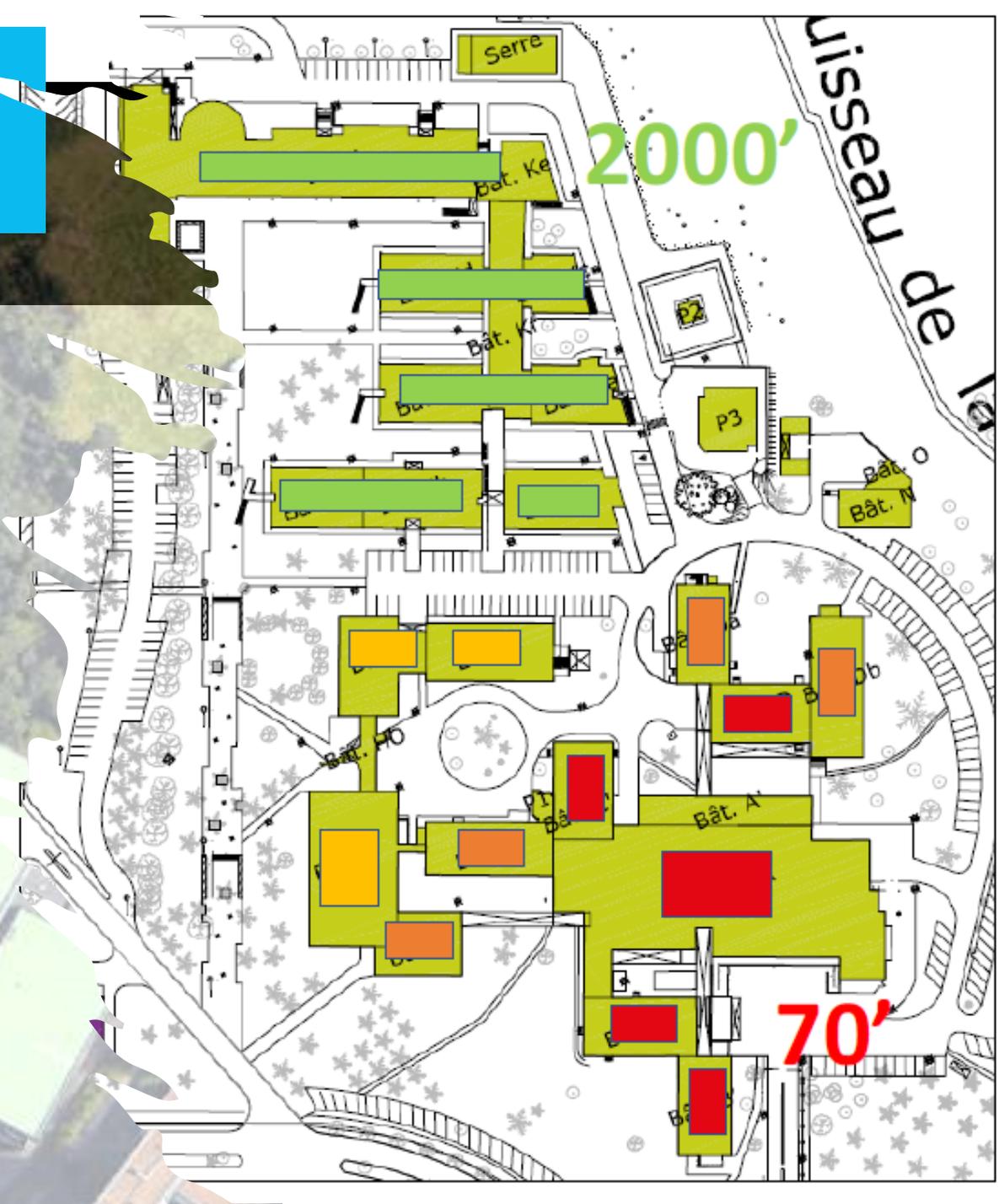
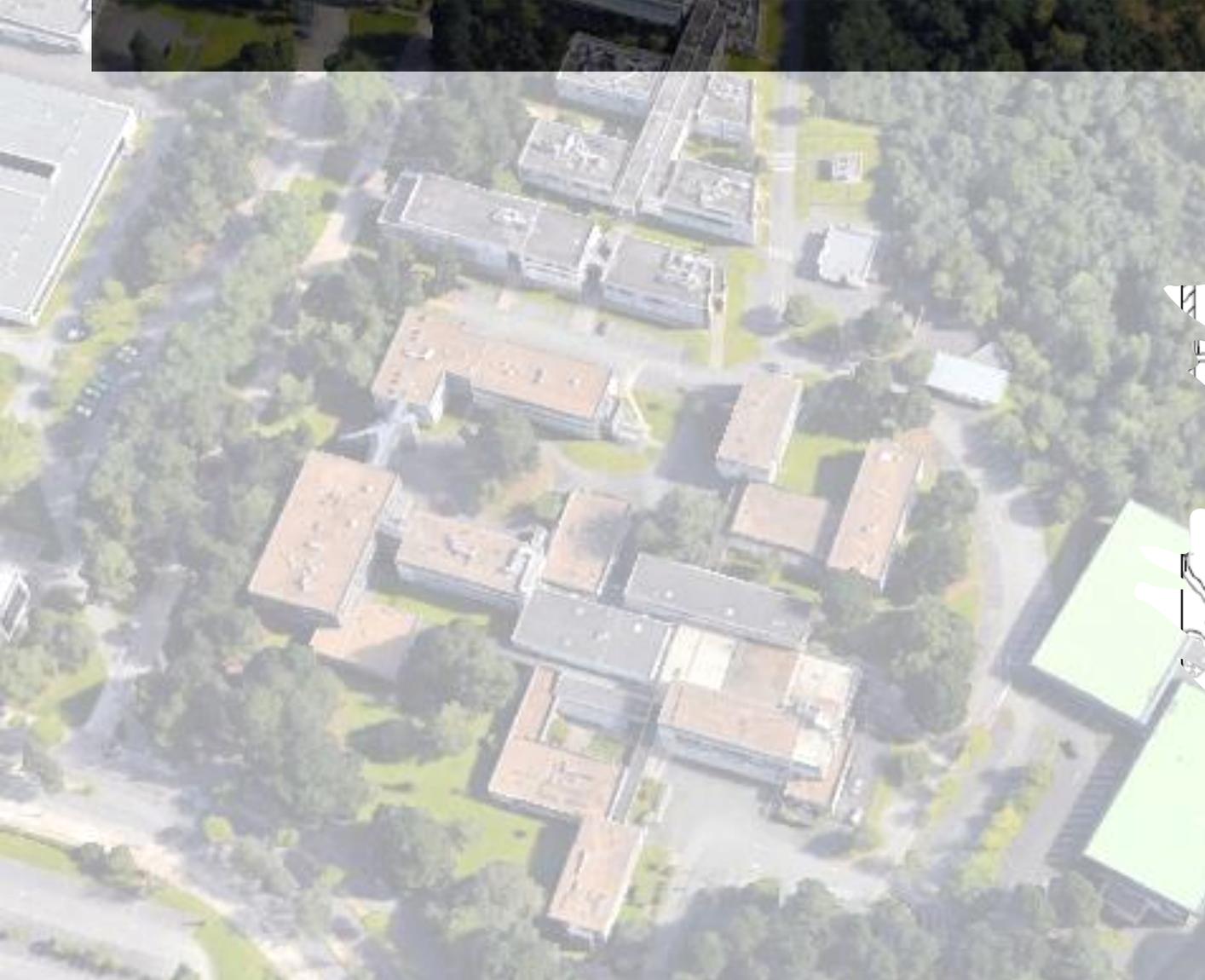
- *Le dossier d'expertise et de labellisation pour l'opération de rénovation fonctionnelle de la Bibliothèque Universitaire de Belle Beille dans le cadre du CPER 2021/2027 est approuvé*

POUR VOTE

3-3 CPER 2021/2027 – VOILET
IMMOBILIER
DOSSIER D'EXPERTISE ET DE
LABELLISATION

UFR Sciences - Rénovation énergétique

LE CONTEXTE



Les objectifs

Périmètre d'intervention : bâtiments A-A'-B-B'-D

Rénovation énergétique

Cible -60%

- Isolation thermique des façades
- Changement des menuiseries extérieures
- Réfection des toitures-terrasses
- Mise en place de protections solaires
- Mise à niveau des équipements d'électricité, d'éclairage et de chauffage ventilation

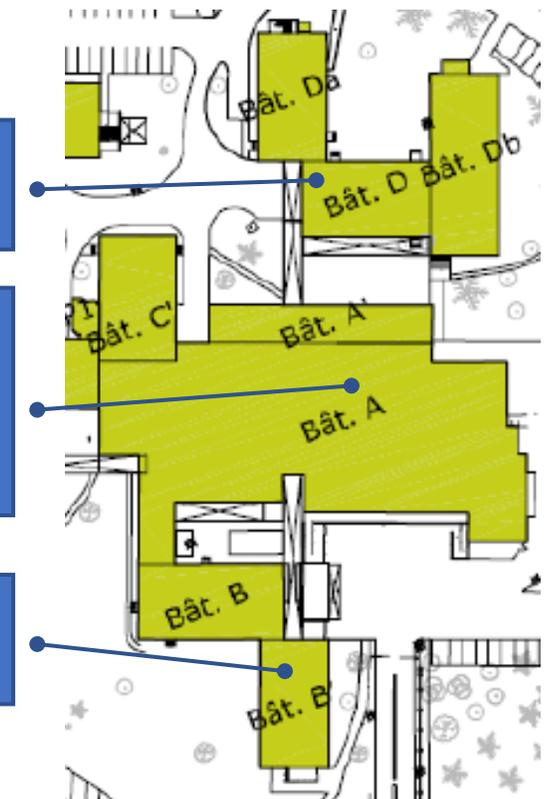
Travaux embarqués

- Accessibilité
- Rénovation/adaptation fonctionnelle

Enseignement (TP physique)
Démonstrateur Energies
Renouvelables

Administration
Hall/Usages partagés
Animalerie unique (sous-sol)

Espaces associatifs
Coworking



Soutenabilité - Calendrier

| | |
|----------------------------------|----------|
| Plan de financement (CPER 21/27) | 8 000 k€ |
| Etat | 3 000 k€ |
| Angers Loire Métropole | 900 k€ |
| Région Pays de la Loire | 900 k€ |
| FEDER | 3 200 k€ |

Coût des travaux :
4,9 M€ HT (part rénovation énergétique 3,2 M€ HT)

Coût des prestations intellectuelles :
875 k€ HT

Coût de l'opération :
8 M€ Toutes dépenses confondues

Maitrise d'ouvrage : Etat (Rectorat)

Source : études de programmation – ASCISTE – septembre 2023

Calendrier de l'opération



UFR Sciences - Rénovation énergétique

Proposition soumise à délibération

le conseil d'administration réuni en formation plénière le 26 octobre 2023, arrête :

- *Le dossier d'expertise et de labellisation pour l'opération de réhabilitation énergétique de l'UFR Sciences dans le cadre du CPER 2021/2027 est approuvé*

POUR VOTE

3-4 Convention de partenariat définissant les modalités d'utilisation et d'organisation du Domaine Universitaire du Choletais

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de voter la convention de partenariat définissant les modalités d'utilisation et d'organisation du Domaine Universitaire du Choletais.

Outre l'énoncé de fond sur l'offre de formation, et celui des modalités de gouvernance et de gestion communes, la convention fixe les règles de mise à disposition de l'immobilier situé à Cholet dénommé " Domaine Universitaire Choletais " (DUC). Des dispositions générales complètent l'ensemble.

Cette convention sera limitée à une durée d'une année universitaire, pour en conclure une nouvelle qui intégrera la mise à disposition d'un nouvel espace actuellement en cours d'édification, dans l'emprise du DUC, ceci pour poursuivre la politique dynamique d'enseignement supérieur dans le cadre de coopération entre Cholet Agglomération et l'Université d'Angers.

POUR VOTE

4. Ressources humaines

4-1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs – **vote**

4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS – **vote**

4-3 Modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs – 2023-2024 – **vote**

4-4 Rapport d'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – **vote**

Orientations politiques de la Campagne d'emploi 2024

- Aucun gel de poste
- Le soutien aux formations, par la création de postes de d'enseignant.es et d'enseignant.es-chercheur.es
- Le soutien aux laboratoires sur des axes stratégiques de recherche

4-1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs

18 postes MCF (13 en 2023) dont :

- 2 susceptibles d'être vacants
- 3 créations

| composante | Unité Poste | section recrutement | laboratoire recrutement | mouvement 2024 |
|------------|------------------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------------|
| ESTHUA | Dép Ens Tourisme et Loisirs ESTHUA | 22 | TEMOS | campagne synchronisée MCF |
| ESTHUA | Dép Ens Tourisme et Loisirs ESTHUA | 20 | ESO | campagne synchronisée MCF |
| ESTHUA | Dép Ens Tourisme et Loisirs ESTHUA | 06 | GRANEM | campagne synchronisée MCF |

- Pas de changement de CNU

4-1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs

- **10 postes de PR (6 en 2023) dont :**
 - 1 susceptible d'être vacant
 - 2 repyramidages MCF vers PR

| composante | Unité Poste | No Poste actuel | Corps Poste actuel | mouvement 2024 | section de recrutement | laboratoire de recrutement |
|------------|--------------------------------|-----------------|-----------------------|--------------------|------------------------|----------------------------|
| IUT | Dép Ens Génie Biologique IUT | PTMCF0305 | MAITRE DE CONFERENCES | campagne syncho PR | 64 | MitoVasc |
| Sciences | DEP ENS SCIENCES Mathématiques | PTMCF0450 | MAITRE DE CONFERENCES | campagne syncho PR | 25 | LAREMA |

- 2 changements de CNU

| composante | Unité Poste | No Poste | section | Corps Poste | mouvement 2024 | section de recrutement | laboratoire de recrutement |
|------------|------------------------------------|-----------|---------|----------------------------|--------------------|------------------------|----------------------------|
| ESTHUA | Départements d'Enseignement ESTHUA | PTPR0075 | 05 | PROFESSEUR DES UNIVERSITES | campagne syncho PR | 06 | GRANEM |
| IUT | Dép Ens Génie Biologique IUT | PTMCF0305 | 32 | MAITRE DE CONFERENCES | campagne syncho PR | 64 | MitoVasc |



4-1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs

- **43 postes ATER (27 CE 2023) dont :**
 - 10 susceptibles d'être vacants
 - 5 suite à détachement ou disponibilités
 - 7 suite à départs en retraite 2023 et 2024 MCF
 - 3 suite à départs en retraite 2024 PR
 - 1 suite à décès
- **22 postes MAST/PAST (20 en CE 2023) dont :**
 - 1 poste transformé en IGE (Santé)
 - 1 activation d'un accord CE 2023
 - 4 créations

| composante | Unité Poste | section |
|------------|-------------------------------------|---------|
| LLSH | Départements d'Enseignement LLSH | 23 |
| Santé | Dép. d'Enseignement Pharmacie SANTE | 86 |
| Santé | Dép. d'Enseignement Pharmacie SANTE | 86 |
| Sciences | Dép. Biologie | 66 |

Résultats des votes au CSA du 22 septembre 2023 : 10 abstentions

Résultats des votes au Conseil académique du 25 octobre 2023 : 46 voix pour et 3 abstentions

POUR VOTE

4-1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs (information)

Valorisation CE - méthodologie

- Valorisation de l'ensemble des postes proposés à l'arbitrage et pré-arbitrés favorablement, sur la base des :
 - Coûts réels N-1 et N à fin juin de l'occupation effective du poste
 - Coûts projetés N+1 et N+2 en fonction des hypothèses d'arbitrage, et valorisés au 4^e échelon pour les titulaires et au coût moyen pour les contractuels
- Les gels/réfrigérations... décidés dans la CE 2023, avec des incidences au-delà, ne sont pas systématiquement réétudiés en CE 2024
- Les postes en CDD ayant par définition une date de fin prévue, la valorisation est réalisée jusqu'à cette date.

Exemple : Poste X occupé par un CDD B du 1/09/23 au 31/08/24 (CE 2023), reconduit jusqu'en 08/25 (CE 2024)

Coût de la CE 2023

En 2023 : + 4 mois d'occupation effective par rapport à 2022

En 2024 : + 4 mois d'occupation effective par rapport à 2023, et +8 mois par rapport à 2022

Coût de la CE 2024
coût CE 2023

En 2024 : + 8 mois d'occupation effective par rapport à 2023, mais +4mois par rapport à 2022

En 2025 : - 4 mois d'occupation effective par rapport à 2024

4-1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs (information)

Rappel coût campagne d'emploi 2023

| Population | Impact 2023 vs 2022 | Impact 2024 vs 2023 |
|--|------------------------|------------------------|
| Titulaires Enseignants-chercheurs | - 56 182,59 € | - 22 217,48 € |
| Titulaires Enseignants 2 nd degré | - 30 825,55 € | + 272 949,40 € |
| Titulaires Biatss | - 3 520,54 € | + 458 502,91 € |
| Total CE 2023 | - 90 528,68 € | + 709 234,83 € |

4-1 Campagne d'emploi 2024 – Enseignants-chercheurs (information)

Coût CE 2024

| Population | Impact 2024 vs 2023 | Impact 2025 vs 2024 |
|--|------------------------|-------------------------|
| Enseignants-chercheurs et Enseignants Composantes | - 896 668,45 € | + 592 349,02 € |
| Enseignants-chercheurs et Enseignants Services | + 15 410,11 € | + 21 855,38 € |
| <i>Biatss Composantes (*)</i> | + 46 797,68 € | - 1 404 434,03 € |
| <i>Biatss Services centraux (*)</i> | + 410 949,05 € | - 348 485,74 € |
| <i>Biatss Services communs (*)</i> | + 59 158,76 € | - 425 670,38 € |
| Total CE 2024 | - 364 352,85 € | - 1 564 385,75 € |

(*) Selon hypothèse de reconduction des Biatss contractuels sur un an

Orientations politiques de la CE 2024

- - *Le soutien aux fonctions techniques et la reconnaissance des montées en compétences*
- - *La stabilisation de personnels sur des axes stratégiques recherche*
- - *La déprécarisation des personnels*
- - *La poursuite du recrutement d'apprentis*

4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS

1 - BIATSS titulaires – même niveau : 13 postes concernés (19 en CE 2023)

Dont 1 poste de niveau A :

| composante service | service | No Poste | Corps Poste | Lib. Emploi Poste | motif vacances |
|--------------------|-------------------|----------|-----------------------------|-------------------------------------|----------------|
| SSTU | Infirmiers - SSTU | PC3039 | INFIRMIERS ENES CATEGORIE A | Infirmier scolaire ou universitaire | retraite |

Dont 7 postes B (2 SV) :

| composante service | service | No Poste | Corps Poste | Lib. Emploi Poste | motif vacances |
|--------------------|--|------------|---------------------------------|---|-----------------------------|
| DAGJI | Cellule institutionnelle et statutaire DAGJI | PC20220051 | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | Technicien-ne en gestion administrative | fin contrat de remplacement |
| DRIED | Pôle Doctoral DRIED | TC20210074 | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | Technicien-ne en gestion administrative | fin de contrat |
| DRH | Service Enseignants DRH | PT28317E | SECRETAIRE ADMINISTRATIF | Secrétaire | retraite |
| IUT | Pôle Relations Entreprises de l'IUT | PC20230015 | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | Technicien-ne formation/orientat°-insertion professionnelle | mutation interne |
| IUT | Aide à l'enseignement GB IUT | PT19TH02 | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | Technicien-ne biologiste | retraite (date à confirmer) |
| Sciences | Direction de Service SCIENCES | PT07352S | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | Technicien-ne de prévention des risques | réussite concours A 2023 |
| Sciences | Secrétariat de Direction SCIENCES | PT20611D | SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010 | Secrétaire | retraite |

4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS

1 - BIATSS titulaires – même niveau : 13 postes concernés (19 en CE 2023)

Dont 5 postes de niveau C :

| composante service | service | No Poste | Corps Poste | Lib. Emploi Poste | motif vacances |
|--------------------|---|------------|---|-------------------------------------|-----------------------------|
| LLSH | Pôle Histoire Lettres LLSH non Pôle psychologie | PT28313A | ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP | Assistant administratif | réussite concours |
| LLSH | Pôle LEA-Géographie LLSH non faisant fonction B responsable 5e pôle | PT56926 | ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION | Adjoint-e en gestion administrative | réussite concours |
| LLSH | Pôle Logistique Maintenance LLSH | PTWQ0233 | ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION | Opérateur-trice de maintenance | retraite |
| Sciences | Service Logistique Maintenance SCIENCES | PC20220055 | ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION | Opérateur-trice logistique | fin contrat de remplacement |
| Sciences | Secrétariat Département et Labo Informatique - SCIENCES | TC20220087 | ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION | Adjoint-e en gestion administrative | retraite |



4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS

2 - BIATSS titulaires – repyramidages : 7 postes concernés (1 en CE 2023) :

- 4 vers ASI
- 2 vers TECH et 1 vers SAENES

| composante service | service | No Poste | Corps Poste actuel | Lib. Emploi Poste atuel | mouvement 2024 | voie de recrutement |
|--------------------|--|------------|---|---|---------------------------------------|--|
| DAF | Service Pole budget | PT00027907 | SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010 | Secrétaire | BIATSS Titulaires repyramidage ASI | détachement promotionnel BOE |
| DPIL | Secrétariat de direction DPIL | PT06825U | ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP | Assistant administratif | BIATSS Titulaires repyramidage TECH | détachement promotionnel BOE |
| DRIED | Pôle Doctoral DRIED | PT12TH01 | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | Technicien-ne en gestion administrative | BIATSS Titulaires repyramidage ASI | détachement promotionnel BOE |
| SCAFOP | Pôle Conseil, Ingénierie de Parcours et Validation d'Acquis | PT04891S | ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP | Assistant administratif | BIATSS Titulaires repyramidage SAENES | voie contractuelle puis mouvement académique en 2025 |
| IUT | Secrétariat de Département et Secrétariat Pédagogique TC IUT | PTOEAI2053 | ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION | Adjoint-e en gestion administrative | BIATSS Titulaires repyramidage TECH | concours TECH interne BAP J |
| polytech | Communication POLYTECH | PTWQ0223 | ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION | Adjoint-e en gestion administrative | BIATSS Titulaires repyramidage ASI | concours ASI externe BAP J |
| Santé | Secrétariat Laboratoires Médecine SANTE | PC20200021 | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | Technicien-ne en gestion administrative | BIATSS Titulaires repyramidage ASI | mouvement interne |

La campagne d'emploi a été présentée aux membres du Conseil académique le 25 octobre 2023, pour information

Résultats des votes au CSA du 22 septembre 2023 : 4 abstentions et 6 oppositions

POUR VOTE

4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS (information)

Coût CE 2024

| Population | Impact 2024 vs 2023 | Impact 2025 vs 2024 |
|---|------------------------|-------------------------|
| Enseignants-chercheurs et Enseignants Composantes | - 896 668,45 € | + 592 349,02 € |
| Enseignants-chercheurs et Enseignants Services | + 15 410,11 € | + 21 855,38 € |
| <i>Biatss Composantes (*)</i> | + 46 797,68 € | - 1 404 434,03 € |
| <i>Biatss Services centraux (*)</i> | + 410 949,05 € | - 348 485,74 € |
| <i>Biatss Services communs (*)</i> | + 59 158,76 € | - 425 670,38 € |
| Total CE 2024 | - 364 352,85 € | - 1 564 385,75 € |

(*) Selon hypothèse de reconduction des Biatss contractuels sur un an

4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS (information)

Création de postes par la voie contractuelle : 18 postes (25 en CE 2023), dont :

- 13 postes de niveau A :
Dont 10 sur budgets fléchés

| composante service | | Corps Poste | type contrat | financement |
|--------------------|---|--|--------------|--------------------------|
| DEVEC | Pôle Formation DEVEC | ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION | CDD A1 | UA |
| DEVEC | Pôle Formation DEVEC | INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | CDD A2 | Thélème |
| DEVEC | Pôle Formation DEVEC | INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | CDD A2 | dialogue de performance |
| DEVEC | Pôle Accompagnement DEVEC | ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION | CDD A1 | dialogue de performance |
| DEVEC | Info Campus - Action sociale étudiante DEVEC | ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION | CDD A2 | dialogue de performance |
| DAF | Pôle Commande Publique Achat DAF | INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | CDD A2 | UA |
| DRH | | ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION | CDD A1 | UA |
| DRIED | Pôle Partenariat Innovation DRIED | INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | CDD A2 | PUI |
| DRIED | Pôle Partenariat Innovation DRIED | INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | CDD A2 | PUI |
| SCAFOP | | INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | CDD A2 | dialogue de performance |
| SSU | Infirmiers - SSU | INFIRMIERS ENES CATEGORIE A | CDD INF | budget UA - SCSP fléchée |
| SUIO-IP | | ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION | CDD A1 | RP SUIO - SCAFOP |
| ESTHUA | Réseau des Écoles Universitaires du Tourisme ESTHUA | INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | CDD A2 | REUT |



4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS (information)

- 5 postes de niveau B sur budgets fléchés

| composante service | Colonne1 | Corps Poste | type contrat | financement |
|--------------------|---|---------------------------------|--------------|--|
| SCAFOP | | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | CDD B | dialogue de performance |
| IUT | Pôle Relations Entreprises de l'IUT | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | CDD B | RP |
| LLSH | Affaires Générales LLSH (Réf. administratif stages, relation) | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | CDD B | EU green 50% (mobilité RI) et 50 % RP LLSH |
| polytech | | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | CDD B | RP |
| Santé | Service Scolarité Pharmacie SANTE | TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | CDD B | RP |

4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS (information)

Contrats d'apprentissage : 10 (14 en CE 2023):

| composante service | service |
|--------------------|------------------------------------|
| DDN | Lab'ua DDN |
| DPE | Démarche Qualité DPE |
| DPIL | Pôle énergie DPIL |
| DPS | Prévention des risques DPS |
| DRIED | Pôle Partenariat Innovation DRIED |
| SCDA | Relations avec les publics SCDA |
| DEG | Pôle Partenariats DEG |
| ESTHUA | Service Communication ESTHUA |
| Santé | Jardin Botanique SANTE |
| Santé | Aide à la recherche Médecine SANTE |

4-2 Campagne d'emploi 2024 – BIATSS (information)

30 Cédésations prévues en 2024, dont :

- 5 pour des agents en contrat C
- 6 pour des agents en contrat B
- 18 pour des agents en contrats A, INF ou M

4-3 Modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs – 2023-2024

Une modification portant sur le domaine de la recherche, dans le cadre de l'obtention d'un projet ERC

| B. ACTIVITES D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU DE VALORISATION DE LA RECHERCHE | | III. — Activité d'animation de projet scientifique | |
|--|---|--|---|
| Fonctions ou Responsabilités | Description des activités – mode de calcul | HETD | Budget |
| B.III.1 Porteur de projets européens Horizon Europe ou ERC | Coordination scientifique de projets de recherche européens | maximum 96 HETD, sauf pour les projets ERC maxi 128 HETD | Etablissement (budget recherche) Budget ERC |

Résultats des votes au CSA du 22 septembre 2023 : 4 voix pour, 2 abstentions et 4 oppositions

POUR VOTE

4-4 Bilan du Plan d'Action Egalité 1 et méthodologie d'élaboration du PAE 2

- Bilan du 1^{er} Plan d'action Egalité &
- Méthodologie d'élaboration du futur Plan d'action Egalité

Contexte

- **Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020** définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
- **Mise en place d'un comité opérationnel et d'un comité de pilotage à l'automne 2020** : Frédéric Joly DRH, Isabelle Richard Vice-présidente CA et Egalité, David Niget chargé de mission Egalité, Nathalie Ménar assistante de la mission Egalité, Marion Amand, Catherine Passirani, Emilie Tricot, Martine Long, Valentin Taveau, Philippine Vallois, Agathe Joulain, porteuses et porteurs d'axes et/ou membres de la commission Egalité
- **Elaboration d'une première ébauche des actions** sur la base des recommandations du ministère

Modalités d'organisation

- **Organisation d'une journée webinaire le 23 novembre 2020 :**
 - Conférence sur les enjeux d'une politique d'égalité de genre dans l'enseignement supérieur et la recherche par Fanny Gallot et présentation des enjeux du PAE le matin
 - Ateliers par axe l'après-midi
 - Objectif : créer un PAE de manière collégiale > 60 participant·es
- **Restitution publique du webinaire le 21 janvier 2021**
- **Validation au CT et CHSCT en février 2021**
- **Validation au CA du 11 mars 2021**

6 axes et 44 actions

Thématiques obligatoires prévues dans la loi

- ⇒ **AXE 1** : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- ⇒ **AXE 2** : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois ;
- ⇒ **AXE 3** : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- ⇒ **AXE 4** : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Axes supplémentaires :

- ⇒ **AXE 5** : Affirmer une politique et une gouvernance de l'égalité professionnelle efficace et pérenne
- ⇒ **AXE 6** : Former, informer, communiquer sur l'égalité professionnelle

Bilan synthétique par Axe

Pour chaque axe, focus sur **2 actions phares**
avec pour chacune un **bilan positif >+** ou **négatif >-**

AXE 1 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

7 actions :

- Taux de réalisation de 100 %, mais avec des cibles non atteintes ou non actualisées
- 1 action réalisée, sans cible à atteindre mais à actualiser/finaliser
- 1 action réalisée, dont la cible n'est pas atteinte et à actualiser/finaliser
- 5 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser

Focus :

1.1.2 Réduire les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes de 20 % en 5 ans > -

1.2.2/3 A emplois, qualifications et sujétions égaux, aligner la rémunération des personnels contractuels enseignants sur celle des titulaires de même niveau > +

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois

5 actions :

- Taux de réalisation de 80 % ; 1 action non réalisée
- 1 action réalisée, sans cible à atteindre mais à actualiser/finaliser
- 1 action réalisée, dont la cible est atteinte mais à actualiser/finaliser
- 2 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser

Focus :

2.1.1 Inciter les femmes à présenter l'HDR > + (même si pas d'effets constatés encore, décision de favoriser le CRCT pour les femmes préparant l'HDR)

2.1.3 Accroître la présence des femmes aux postes de professeur (PR) >



AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

6 actions :

- Taux de réalisation de 50 % ; la moitié des actions sont non réalisées (soit 3 actions non réalisées)
- 1 action réalisée, dont la cible est atteinte et 1 action réalisée dont la cible est partiellement atteinte
- 1 action réalisée, dont la cible est atteinte mais à actualiser/finaliser

Focus :

3.2.1 Réaliser un guide de la parentalité et en faire la promotion > +

3.1.3 Discuter l'opportunité de créer des salles d'allaitement, établir un état des lieux des solutions actuellement utilisées par les personnels de l'UA pour la garde d'enfants et des besoins non couverts > -

(partiellement réalisé concernant les salles d'allaitement, rien pour le reste)

AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

11 actions :

- Taux de réalisation de plus de 80 % (9 sur 11) ; 2 actions non réalisées
- 6 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes
- 3 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et dont une est à actualiser/finaliser

Focus :

4.2.1. Fixer le dispositif actuel de la cellule VDH en retravaillant sur ses missions, en délimitant son champ d'action au regard d'autres instances (commission égalité, procédures disciplinaires), en établissant des procédures claires et en identifiant des acteur·rice·s de la cellule VDH > +

4.3.5 Formation obligatoire aux VDH et procédures VDH pour les directeur·rices de thèse, les candidat·es à l'HDR, les BIATSS lors des changements de grade, les directeurs de laboratoires, de département, de composante, de service, de service commun dans les 3 mois suivant le début du mandat ou de la prise de fonction >

AXE 5 : Affirmer une politique et une gouvernance de l'Égalité professionnelle efficace et pérenne

9 actions :

- Taux de réalisation de plus de 75 % (7 sur 9) ; 2 actions non réalisées
- 3 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes
- 3 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes mais à actualiser/finaliser
- 1 action réalisée, dont la cible est partiellement atteinte et à actualiser/finaliser

Focus :

5.1.4 Assurer la diffusion auprès des instances représentatives du personnel (CT, CSA, FS, CA) et des composantes (conseils de gestion) des bilans de situation comparée femmes/hommes issus du RSU > -

5.2.2 Créer des ambassadeur.rices Égalité dans les composantes et services > +

AXE 6 : Former, informer, communiquer sur l'Égalité professionnelle

6 actions :

- Taux de réalisation de 2/3, 2 actions non réalisées
- 1 action réalisée, dont la cible est atteinte
- 2 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser
- 1 action réalisée, dont la cible n'est pas atteinte et à actualiser/finaliser

Focus :

6.2 Prévoir en direction de l'ensemble des personnels des actions de sensibilisation à l'Égalité entre les femmes et les hommes (Mois du genre + plan de formation) > +

6.3.1 Déployer un dispositif de formation des membres des comités de sélection et de recrutement intégrant les problématiques d'Égalité Femmes-Hommes et les biais de genre > -



Bilan général

Sur 44 Actions :

34 actions réalisées dont :

- 2 actions réalisées, sans cible à atteindre mais à actualiser/finaliser
- 11 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes
- 5 actions réalisées, dont les cibles sont atteintes mais à actualiser/finaliser
- 14 actions réalisées, dont les cibles sont partiellement atteintes et à actualiser/finaliser
- 2 actions réalisées, dont les cibles ne sont pas atteintes et à actualiser/finaliser

10 actions non réalisées

Bilan général

Freins :

- Des résistances institutionnelles systémiques
- Problème d'actualisation/finalisation et de pérennisation des actions, tant dans la mesure de l'indicateur que dans le livrable attendu, que la cible soit atteinte ou non
- Manque de moyens (réel ou ressenti)
- Nécessité d'un suivi plus régulier
- Des actions qui ne collent pas toujours à la réalité de la direction référente

Moyens/Leviers :

- Fort taux de réalisation pour l'axe 4 incluant des cibles atteintes ; des moyens et un suivi plus important dus à une forte implication de la commission égalité pour cet axe
- Recrutement en cours d'un personnel dédié au suivi du PAE

Modalités d'élaboration du 2^e PAE

- Le plan actuel arrive à échéance le 1^{er} mars 2024 > **Ouverture du dialogue social 6 mois avant la fin du 1^e PAE**
- Bilan de réalisation des actions à adresser au MESRI - **Evaluation par l'HCERES début 2024**
- **Recrutement d'un.e coordinateur.ice VDH** qui aura la charge de l'animation du comité de pilotage et du suivi des actions du PAE
- **Définition de la composition du comité de pilotage, invitation des membres du CSA volontaires**
- **Organisation d'un nouveau séminaire pour un travail collaboratif ?**
- Transmission du 2^{ème} PAE au ministère au plus tard le **1^{er} mars 2025**

Préconisations d'améliorations

- **Organiser un comité de suivi plus régulier** (manque de moyens humains pour le 1^{er} PAE)
- **Nommer les actions avec un libellé qui correspond à des indicateurs réalisables, mesurables** ; ne pas créer trop de nouveaux indicateurs, identifier autant que possible des indicateurs facilement disponibles
- Elaborer un PAE avec **moins d'actions pour un meilleur résultat/suivi**
- **Eviter d'avoir plusieurs livrables pour une même action**
- Être clair, précis, mesurable, atteignable, reproductible, compréhensible
- Porter politiquement une **volonté de transformation profonde** de notre institution

POUR VOTE

5. Enseignement et conventions

5-1 Avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI) au sein de la Faculté de Santé – **vote**

5-2 Création du DIU échographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales – **vote**

5-1 Avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI) au sein de la Faculté de Santé

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver l'avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI)

Cet avenant modifie la convention initiale sur plusieurs aspects **de manière substantielle** :

Article 1 : son objet : l'avenant apporte des précisions sur l'objet de la convention initiale (précision modalité d'inscription étudiants de l'IFSI par convention spécifique, mise en œuvre de la licence)

Article 2 : **Missions du département** : L'avenant ajoute 4 missions par rapport à la convention initiale au département :

" - La mise en œuvre et le suivi des évolutions des programmes de formation en soins infirmiers fixés par l'arrêté du 9 septembre 2021.

- La gestion de la scolarité des étudiants en conformité avec les conditions d'attribution du diplôme de la LiSS-SI.

- L'organisation du fonctionnement des jurys de licence.

- La mise en place d'un conseil de perfectionnement tel que défini par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence."

5-1 Avenant N° 1 à la convention n° 09-18 du 12 février 2019 portant création d'un département de Sciences infirmières (DeSI) au sein de la Faculté de Santé

Article 3 : Réécriture complète de l'organisation du département et ajout des attributions de la direction.

Modification de la composition du Conseil de département et ses attributions

Règlement intérieur fonctionnement des Instances en annexe

Article 3.4: **Création d'un conseil de perfectionnement (création, composition, attribution)**

Article 7 : **Modification des dispositions financières** (calcul de la subvention en année pleine, sur la base des quotas, répartition par le conseil régional ; date du versement de la participation de chaque IFSI, nouvelle annexe financière...)

Article 8 : **Modification de la durée initiale : prorogée d'une durée de cinq ans**

POUR VOTE

5-2 Création du DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales » - Faculté de Santé

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de voter la création de la formation suivante :

- **DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales »**

Résultats des votes à la CFVU du 23 octobre 2023 : à l'unanimité avec 26 voix pour

POUR VOTE

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Prochains C.A.

- Jeudi 23 novembre 2023 à 14h30
- Jeudi 21 décembre 2023 à 14h30